

CENTRÉS
SUR
L'ESSENTIEL:
LES ENFANTS ET LEURS PARENTS

RAPPORT ANNUEL 2014-2015



Édition :
Le service des communications du CJMontérégie
Le présent document a été publié en quantité limitée
et n'est maintenant disponible qu'en version électronique à l'adresse :
centrejeunessemonteregie.qc.ca, section Publications / Rapport annuel.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien
les femmes que les hommes.

Dépôt légal 3^e trimestre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN: 978-2-921695-31-2 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit,
la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable
des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins
personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales,
sont permises à condition d'en mentionner la source.

N/Réf : 024006

MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SORTANTE DU CENTRE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE



LOUISE POTVIN

CATHERINE LEMAY

Avec l'adoption, le 9 février dernier, de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences*, l'entité administrative du Centre jeunesse de la Montérégie (CJMontérégie) n'existe plus depuis le 1^{er} avril 2015. Le personnel, les cadres, les médecins, les nombreux bénévoles et les fondations poursuivent dorénavant leurs activités au sein du nouveau Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est.

Dans ce contexte, l'année 2014-2015 a certes été une année de transition, mais elle demeure riche des nombreux projets réalisés pour l'amélioration de la qualité des services offerts. Parmi les faits marquants de l'année, mentionnons au passage la saine et rigoureuse gestion de la liste d'attente; la promotion du projet de vie pour chaque jeune; la concertation des partenaires pour l'amélioration des habiletés parentales des familles négligentes; l'évaluation des milieux d'accueil; la mise en place du Réseau d'échanges et d'informations sur les gangs de rue; l'optimisation des processus pour la distribution des médicaments en réadaptation en internat, l'augmentation du temps de présence auprès des enfants et la gestion des demandes de transport; et finalement, de nombreux autres projets dont vous retrouverez les faits saillants dans les pages qui suivent.

Pour cette dernière édition du rapport annuel de gestion, nous tenons à remercier tous les membres de la grande équipe du CJMontérégie qui, au fil des vingt dernières années, en ont fait un milieu reconnu pour la qualité des services offerts aux jeunes et à leur famille. Merci aux membres du conseil d'administration pour leur gouvernance compétente et bienveillante. Sans oublier, la Fondation, dont les donateurs, employés et bénévoles se sont investis avec générosité et engagement à offrir ces « plus » qui font la différence pour la clientèle. Les principes de confiance et de bienveillance et les valeurs de respect, de responsabilité, d'équité et de prévoyance ont largement guidé les gestes et les comportements de chacun au quotidien. Ces principes et ces valeurs ainsi que l'expertise et l'expérience du personnel font maintenant partie intégrante des fondements sur lesquels se construira le CISSS de la Montérégie-Est. Cet héritage est annonciateur d'un modèle d'organisation qui nous ressemble et où chacun continuera à se développer de façon à ce que la population puisse bénéficier du meilleur de ce que nous pouvons lui offrir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louise Potvin'.

Louise Potvin,
Présidente-directrice générale
du Centre intégré de santé et
de services sociaux de la Montérégie-Est

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Lemay'.

Catherine Lemay,
Directrice générale sortante du
Centre jeunesse de la Montérégie

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SORTANTE DU CJMONTÉRÉGIE.	1
TABLE DES MATIÈRES	2
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES	3
ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DES DIRECTIONS	4
INDICATEURS DE L'ENTENTE DE GESTION (RÉSULTATS OBTENUS ET CIBLES AS-480)	11
RÉSULTATS OBTENUS ET ACTIONS DÉPLOYÉES	12
SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AGRÉMENT	23
COMMISSAIRE LOCAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES	23
CONSEILS OU COMITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT EN VERTU DE LA LSSSS	24
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	25
CONSEIL CONSULTATIF DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN (CCPAS)	26
CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE	27
PRIX D'EXCELLENCE 2014 DU CJMONTÉRÉGIE.....	28
PRESTATION SÉCURITAIRE ET GESTION DES RISQUES 2014-2015	30
COMITÉ DES USAGERS	31
COMITÉ DE VIGILANCE	32
GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS	33
ÉTATS FINANCIERS ET ANALYSE DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS	34
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS	35
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS	36
ÉTATS FINANCIERS.....	38
ÉTATS DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS ÉMIS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....	46
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015	50

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

À titre de présidente-directrice générale du CISSS de la Montérégie-Est, j'ai la responsabilité d'assurer la fiabilité des données contenues dans ce rapport annuel d'activités et de gestion ainsi que des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport d'activités et de gestion de l'exercice 2014-2015 du Centre jeunesse de la Montérégie, fusionné au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les responsabilités, les activités et les orientations stratégiques de l'établissement;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport annuel d'activités et de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.



Louise Potvin
Présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et
de services sociaux de la Montérégie-Est



ACTIVITÉS **ET RÉALISATIONS** DES DIRECTIONS

Au CJMontérégie, toutes les actions et activités professionnelles des intervenants cliniques ainsi que les employés administratifs et de soutien ont pour objectif le mieux-être des enfants dont nous sommes responsables. Pour illustrer cette réalité, nos textes de faits saillants présentent les réalisations de chacune des directions en mettant en relief les avantages concrets pour ces enfants en les présentant par des prénoms marqués d'un astérisque.

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

GESTION RIGOUREUSE DE LA LISTE D'ATTENTE POUR MIEUX PROTÉGER ALYSSA *

Dans les situations où un signalement est retenu pour évaluation, notre priorité est d'assurer une intervention dans les meilleurs délais, limiter le nombre de cas mis en attente avant une évaluation et diminuer le temps d'attente avant cette dernière. Pour atteindre cet objectif, de nombreux moyens ont été mis en place, ayant permis de diminuer de façon significative la liste d'attente (diminution de 220 signalements en attente) au 31 mars 2015. La gestion rigoureuse des signalements, notamment par une transmission rapide de nos décisions à la clientèle lors de l'évaluation, favorise une meilleure gestion des risques inhérents à une liste d'attente pour la protection de Alyssa*.

L'IMPORTANCE D'UN PROJET DE VIE POUR BENJAMIN* ET CALEB*

En Protection de la jeunesse, le projet de vie qui doit être privilégié est le maintien de l'enfant dans son milieu familial ou favoriser son retour auprès de sa famille dans les meilleurs délais. Dans ce sens, nos interventions et les moyens proposés se doivent d'offrir à la famille les services adaptés pour atteindre cet objectif. Dans l'éventualité où le retour n'est pas possible, notre intervention doit viser à élaborer un projet de vie qui favorise la stabilité et la continuité de liens significatifs pour l'enfant. Dans la dernière année, de nombreuses activités ont été réalisées pour rappeler cette importance auprès de l'ensemble du personnel qui est impliqué directement ou indirectement auprès de l'enfant.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AU CONCEPT DE PROTECTION AU BÉNÉFICE DE DELPHINE*

Conscients de l'importance de nos interventions auprès des familles, ainsi que l'impact de nos décisions pour la sécurité et le développement de l'enfant, la rigueur dans nos prises de décisions est primordiale. Chaque année, des activités de sensibilisation sont réalisées auprès de nos intervenants afin de réaffirmer les différents éléments à considérer dans la prise de décision, ce qu'on appelle les éléments du concept de protection. De façon plus spécifique, ces ateliers de sensibilisation-formation ont été faits auprès de l'ensemble du personnel psychosocial et de tous nos partenaires internes et externes.

DIRECTION DES SERVICES AUX JEUNES ET À LEUR FAMILLE (DSJF)

LES RÉSULTATS PROBANTS DES APPROCHES METTANT DE L'AVANT LA CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ, TELLES QUE MA FAMILLE, MA COMMUNAUTÉ; JE TISSE DES LIENS GAGNANTS ET LES CENTRES DE PÉDIATRIE SOCIALE.

Étroitement liées entre elles, les approches cliniques *Ma famille, ma communauté; Je tisse des liens gagnants* ainsi que les activités des Centres de pédiatrie sociale ont occupé une large place dans nos pratiques cette année. Les efforts seront maintenus afin de poursuivre leur déploiement ou leur consolidation. À cet effet, après les enfants et les familles de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Cowansville, ce seront bientôt ceux de Saint-Hyacinthe qui bénéficieront des services d'un centre de pédiatrie sociale. *Ma famille, ma communauté* permettra aux enfants de Valleyfield en besoin de placement, tout comme plus de 120 enfants de Saint-Jean-sur-Richelieu, d'être maintenus dans leur communauté tandis que la consolidation de *Je tisse des liens gagnants* partout en Montérégie permettra à des centaines d'enfants et de familles supplémentaires de développer leur propre réseau d'entraide communautaire. Ces approches nous invitent à poser un regard nouveau sur nos pratiques et les enrichissent. Plus que jamais ils font écho au proverbe africain : Il faut tout un village pour élever **EMMA***, **FLORENCE*** et **GABRIEL***!

ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DE PLUS DE 200 MILIEUX D'ACCUEIL POUR HAYDEN*

Afin de se conformer à la nouvelle loi sur les représentations (le 1^{er} février 2015), les intervenants de la Direction des services aux jeunes et à leur famille ont procédé à l'évaluation et à la reconnaissance de 256 familles d'accueil (FA) afin de s'assurer qu'elles répondent aux standards de milieu de vie sécuritaire pour les enfants. Le travail fut colossal puisque le délai pour réaliser la réévaluation de tous ces milieux était assez court, mais ce fut une mission accomplie grâce à la collaboration de plusieurs collègues des autres directions. Des travaux importants se réaliseront dans les prochains mois afin de poursuivre l'implantation du Cadre de référence qui vise à assurer la qualité des services offerts aux enfants.

PRÉVENIR ET CONTRER LE PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE POUR MIEUX PROTÉGER ISABELLE*, JULIETTE* ET KIM*

Dans le cadre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue (2011-2014), le CJMontérégie et ses partenaires (Service de police de la Ville de Longueuil, Commission scolaire Marie-Victorin, Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher et Centre de santé et de services sociaux Champlain–Charles-Le Moyne) ont mis sur pied le Réseau d'échanges et d'informations sur les gangs de rue en Montérégie (REIG-M). Le Réseau a pour objectif d'augmenter la capacité préventive des milieux municipaux, communautaires et institutionnels face à l'adhésion des jeunes aux gangs criminels ou au recrutement des jeunes filles aux fins d'exploitation sexuelle. Pour ce faire, le Réseau a tenu des activités de sensibilisation auprès de plusieurs personnes provenant de différents milieux partenaires (intervenants pivots des milieux scolaires et communautaires, étudiants au collégial et à l'Université, et des assemblées de parents). Une ligne téléphonique directe avec les interve-

nants de l'équipe Mobilis du CJMontérégie, spécialisée dans la prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes filles par les gangs de rue, a été mise en place. D'autres moyens d'intervention et de sensibilisation seront déployés au cours des prochaines années.

DIRECTION DES SERVICES DE RÉADAPTATION EN INTERNAT (DSRI)

L'OPTIMISATION EFFICACE (EN DÉMARCHE LEAN) DU PROCESSUS DE DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS POUR QUE **LIAM* N'OUBLIE PAS SA PRISE DE MÉDICAMENTS**

Dans le cadre d'une démarche de formation à la méthode d'optimisation LEAN, un projet d'optimisation du processus de distribution des médicaments dans les unités a été élaboré et déployé dans six unités de réadaptation en internat. En réadaptation, 78 % des jeunes hébergés sont médicamentés. Pour plusieurs, cela veut dire prendre des comprimés trois fois par jour. Dans les unités cela veut souvent dire 12 à 13 jeunes qui se préparent pour l'école le matin et doivent prendre correctement leurs médicaments pour commencer leur journée. Pour ces jeunes, c'est important parce que cela permet de mieux contrôler l'humeur, mieux contrôler l'agressivité, mieux contrôler le trouble de l'opposition, mieux réussir à l'école... Dans le cadre de ce projet, plusieurs outils ont été développés afin de simplifier les façons de distribuer les médicaments et diminuer le taux d'omissions de prise de médicaments.

AUGMENTATION DU TEMPS DE PRÉSENCE AUPRÈS DE **MATHILDE* ET **NICOLAS***, QUI RIME AVEC AUGMENTATION DU TAUX DE SATISFACTION DES EMPLOYÉS ÉDUCATEURS**

La réadaptation en internat auprès des jeunes est un travail passionnant. Toutefois, comme dans tout autre emploi, il comporte une série de tâches administratives qui viennent réduire le temps passé auprès des jeunes. Au cours de l'année 2014-2015, la Direction des services de réadaptation en internat, en collaboration avec la Direction des ressources humaines et le syndicat des travailleurs du CJMontérégie, a participé à un projet de révision des tâches des éducateurs avec pour objectif de trouver des façons d'augmenter le temps de présence auprès des jeunes. Ce projet permettait ainsi de travailler sur la satisfaction au travail, car en réadaptation c'est le travail clinique auprès des jeunes le grand motivateur des éducateurs! Ce projet financé par le Ministère a permis, grâce à la création d'un nouveau cahier de bord simplifié et la mise en place d'autres moyens de communication entre éducateurs afin d'éviter les doublons, d'augmenter le temps de présence auprès des jeunes et de hausser de façon significative la satisfaction du personnel éducateur de 53 % (de 36 % à 89 %). On explique cette augmentation du taux de satisfaction par le sentiment d'avoir été appuyé par la direction. Les outils développés au cours de ce projet seront déployés dans l'ensemble des unités de la direction, durant de la prochaine année.

DES MILLIERS DE TRANSPORTS D'ENFANTS PAR ANNÉE POUR QUE **OCÉANNE***, **PRISCILLA*** ET **QUENTIN*** SOIENT À L'HEURE À LEUR RENDEZ-VOUS.

Chaque année, le service des transports de la Direction des services de réadaptation en internat effectue près de 30 000 déplacements pour les enfants usagers. En 2014-2015, l'implantation d'un tout nouveau système informatique appelé le « module transport » a permis de mieux planifier les transports en jumelant les routes et en maximisant les trajets. Après six mois d'utilisation, le système jumelé à la réduction de l'occupation en hébergement aura permis de réduire les coûts des transports de près de 40 000 \$.

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS, DE LA QUALITÉ ET DE LA PERFORMANCE (DSPQP)

L'IMPLANTATION ET LE MAINTIEN DES CONNAISSANCES DES PROGRAMMES CLINIQUES POUR MIEUX AIDER LES PARENTS DE ROSE*.

Au cours de l'année 2014-2015, nous avons donné différents ateliers d'intégration en lien avec nos programmes cliniques. Se sont ajoutés cette année, un atelier portant sur l'aliénation parentale et un portant sur les conflits de séparation. Au plan de la formation, nous avons finalisé l'élaboration de la formation négligence adaptée pour un travail conjoint CSSS et CJ à partir de notre programme clinique en négligence. Nous avons révisé la formation sur le concept d'attachement et ajouté une section sur le trouble de l'attachement. La formation sur les enjeux de la séparation parent-enfant et la gestion des contacts a aussi fait l'objet d'une révision complète. Le répertoire d'activités cliniques en trouble de comportement a fait l'objet d'une révision complète avec l'ajout de nouvelles problématiques, comme la cyberdépendance et l'itinérance chez les jeunes. Enfin, dans le cadre de notre programme en santé mentale nous avons ajouté deux nouveaux ateliers, soit celui sur les troubles anxieux et celui sur l'accompagnement de l'enfant dont le parent présente une problématique de santé mentale.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS (DSA)

DES MESURES D'OPTIMISATION QUI GÉNÈRENT DES ÉCONOMIES AU BÉNÉFICE DE SÉBASTIEN* ET DE TRISTAN*

Dans le cadre du plan d'action sur les mesures d'économies 2014-2015 et de l'enjeu « L'engagement qualité/performance » de la planification stratégique, la Direction des services administratifs (DSA), en collaboration avec les directions concernées, a revu et optimisé plusieurs processus administratifs tels que le système d'approvisionnement en essence pour le parc de véhicules, les processus de pliage/insertion et de timbrage du courrier, le processus d'émission des chèques aux fournisseurs par l'implantation des transferts bancaires électroniques, la révision et l'épuration de l'offre d'articles de bureau et de papeterie et divers autres processus. Ces mesures d'optimisation ont généré des économies récurrentes de plus de 200 000 \$ par année, ce qui contribue à maintenir les investissements en services cliniques auprès des jeunes.

ACQUISITION DE 27 VÉHICULES HYBRIDES POUR UN AVENIR VERT POUR **ULYSSE***

Au cours de l'année, la DSA, en collaboration avec la Direction des services techniques et le Service du contentieux, a réalisé un processus de renouvellement de la flotte de 110 véhicules du CJMontérégie mis à la disposition du personnel. En respect des orientations gouvernementales en matière de développement durable et d'environnement, le nouveau parc de véhicules comprendra 27 véhicules hybrides rechargeables, soit 25 % de la flotte automobile et 83 véhicules berlines conventionnels pour lesquels la faible consommation en essence a été prise en compte. En parallèle avec ce projet, des bornes de recharge électrique seront également déployées dans les différents sites, au cours de l'année 2015. Il va sans dire que le CJMontérégie contribue à assurer un environnement sain pour nos jeunes.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL POUR LE MIEUX-ÊTRE DES INTERVENANTS

Au cours de l'année, la Direction des ressources humaines a supporté le déploiement d'un projet visant l'amélioration de la santé psychologique au travail, tout en favorisant la continuité de service auprès de la clientèle. Ce projet, mené simultanément en lien avec une recherche portant sur « les effets du travail en centre jeunesse », s'est effectué avec la contribution d'une équipe psychosociale et de réadaptation.

Différentes activités se sont déroulées, telles : l'organisation de conférences thématiques, le développement et l'implantation de cellules de soutien ainsi que le développement d'un atelier de sensibilisation et de promotion de la santé psychologique au travail. À terme, ce projet a permis de mesurer une diminution de 23 % des inquiétudes en lien avec le sentiment de protection de la sécurité psychologique au travail. De plus, la durée des absences liées à des motifs psychologiques a diminué de plus de 70 % au sein des équipes ayant participé à ce projet. Un taux de présence accru auprès de **VICTORIA*** et **WILLIAM***.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (DST)

DES AMÉNAGEMENTS QUI GARANTISSENT L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET LA SÉCURITÉ DE **XAVIER***

Garder accessibles et confortables tous les milieux de vie et de travail des jeunes et des employés du CJMontérégie est la raison d'être de la Direction des services techniques. Pour les milieux de vie des jeunes, plus de la moitié des fenêtres des unités de vie du campus de Saint-Hyacinthe ont été remplacées. Plusieurs autres améliorations locatives ont été réalisées dans l'ensemble de nos sites d'hébergement. Du côté de la sécurité des installations et du confort des employés, notons qu'une deuxième salle d'observation a été ajoutée au point de service de la rue Préfontaine à Longueuil et qu'une relocalisation du point de service de Saint-Hyacinthe a permis de mettre en place un environnement plus propice à la prestation de services auprès de nos usagers et de leurs familles.

SERVICE DU CONTENTIEUX – DIRECTION GÉNÉRALE

UN PROCESSUS DE MÉDIATION JUDICIAIRE POUR LA FAMILLE DE **YAN*** ET **ZOÉ***

Les conférences de règlement à l'amiable sont prévues dans la *Loi sur la protection de la jeunesse* depuis les amendements de 2007. Il s'agit d'un processus de médiation pour les dossiers judiciairisés qui est présidé par un juge de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse au cours duquel les parties (parents, enfant et représentant de la directrice de la protection de la jeunesse) travaillent ensemble afin de trouver une solution respectueuse des besoins et des droits de l'enfant afin de mettre un terme à la situation de compromission. Lorsque les parties en arrivent à une entente au terme de la conférence de règlement, l'entente est entérinée par le juge et devient une ordonnance exécutoire. Le rôle du juge dans une telle conférence de règlement est de concilier les positions de chacun, plutôt que d'agir comme décideur. Ce processus, moins conflictuel et plus convivial que le processus judiciaire régulier, amène les parties à travailler en équipe et à déterminer eux-mêmes les solutions qu'ils sont prêts à mettre en place.

Nous avons instauré des moyens afin d'augmenter le recours à cette approche alternative de règlement des litiges, notamment par le biais d'un projet d'implantation dans le district de Saint-Hyacinthe. Nous avons constaté une augmentation importante du recours aux conférences de règlement dans ce district, de même que dans le district de Longueuil, et ce grâce à l'action concertée des intervenants du CJMontérégie, des avocats tant du contentieux du CJMontérégie que des autres parties, de même que des membres de la magistrature. Nous avons notamment tenu une rencontre à Kahnawake afin de faire connaître les conférences de règlement à l'amiable de façon à en maximiser l'utilisation dans les dossiers émanant de la communauté Mohawk. Finalement, notre objectif de tenir huit conférences de règlement en Montérégie au cours de l'année 2014-2015 a été atteint.

INDICATEURS DE L'ENTENTE DE GESTION RÉSULTATS OBTENUS ET CIBLES (AS-480)

Délai moyen d'attente à l'évaluation de la protection de la jeunesse

2014-2015 : 30,34 jrs | 2013-2014 : 22,42 jrs | Cible : 12 jrs

Délai moyen d'attente à l'application des mesures en PJ

2014-2015 : 13,4 jrs | 2013-2014 : 16,11 jrs | Cible : 20 jrs

Délai moyen entre l'ordonnance et le premier contact en LSJPA

2014-2015 : 7,49 jrs | 2013-2014 : 10,92 jrs | Cible : 14 jrs

Taux d'enfants resignalés

2014-2015 : 16,3 % | 2013-2014 : 14 % | Cible : diminution

Taux d'enfants faisant l'objet d'une nouvelle intervention de la DPJ

à la suite d'un signalement

2014-2015 : 7,92 % | 2013-2014 : 5,9 % | Cible : diminution

Ratio assurance salaire

2014-2015 : 6,37 % | 2013-2014 : 6,39% | Cible : 6%

RÉSULTATS OBTENUS ET ACTIONS DÉPLOYÉES

LES 5 ENJEUX

ENJEU **ACCESSIBILITÉ**

Objectif stratégique

Garantir l'accessibilité aux services spécialisés pour les jeunes et leur famille qui le nécessitent

A1- GARANTIR UNE ACCESSIBILITÉ OPTIMALE AUX SERVICES DU CJMONTÉRÉGIE À TOUTES LES ÉTAPES DU PROCESSUS D'INTERVENTION CLINIQUE

Au 31 mars 2015, le délai moyen d'attente à l'évaluation à la protection de la jeunesse est de 30,34 jours. Différentes mesures ont été mises en place afin de réduire ce délai, dont les équipes « Adrénaline », où les intervenants assument l'ensemble des interventions en Codes 1 et 2, c'est-à-dire les situations retenues à la réception et au traitement des signalements (RTS) nécessitant des interventions immédiates.

Au 31 mars 2015, le délai moyen d'attente à l'application des mesures en protection de la jeunesse est de 13,3 jours.

Au 31 mars 2015, le délai moyen entre l'ordonnance et le premier contact significatif (rencontre avec le jeune et sa famille pour leur expliquer l'ordonnance émise par le tribunal et notre rôle) en vertu de la LSJPA est de 7,49 jours.

L'équipe de la DPJ a donné plusieurs séances d'information au sujet du concept de protection aux partenaires du CJMontérégie afin que soient mieux compris les fondements qui balisent l'intervention de la DPJ.

Depuis septembre 2014, huit conférences de règlement à l'amiable ont été tenues en Montérégie. Cette modalité se veut une alternative au système de justice traditionnel.

**A2 - EN
COLLABORATION
AVEC NOS
COLLÈGUES À
L'INTERNE,
PLANIFIER ET
METTRE EN
ŒUVRE DES
ACTIONS
CONCERTÉES AFIN
DE DÉPLOYER
UNE RÉPONSE
ADAPTÉE AUX
BESOINS DES
JEUNES
ET DE LEUR
FAMILLE.**

Les intervenants à l'Évaluation-Orientation (E/O) sont pairés avec les éducateurs des centres de services de réadaptation externes (CSRE) lors de signalements reçus en codes 1 et 2 en troubles de la conduite.

Entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2014 :

Code 1 : 56 % des codes ont été réalisés conjointement avec le CSRE.

Le projet est maintenant déployé dans toutes les équipes E/O et CSRE. Dans le projet code 1, on observe des écarts importants entre les différentes équipes. Les objectifs et le sens du projet devront être réanimés dans certaines équipes.

Rencontre du lendemain : 6 placements en dehors des heures ouvrables ont donné lieu à 6 rencontres du lendemain. Un jeune seulement est demeuré en réadaptation, les 5 autres ont réintégré leur milieu naturel.

Entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 mars 2015 :

Code 1 : 51 % des codes ont été réalisés conjointement avec le CSRE.

Rencontre du lendemain : 4 placements en dehors des heures ouvrables ont eu lieu. Ceux-ci ont donné lieu à 4 rencontres du lendemain. De ces jeunes, 2 sont retournés dans leur milieu naturel et 2 ont poursuivi leur placement en réadaptation interne.

Les éducateurs CSRE interviennent dans les 100 derniers jours du placement pour les jeunes dont le projet de vie est le retour dans le milieu naturel, le placement en RTF ou en projet de vie autonome (ex. : aller vivre en appartement).

Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 octobre 2014 :

Taux d'intervention : 60%. Selon l'information recueillie, 185 départs ont eu lieu entre ces mêmes dates.

Nous avons eu 414 demandes de service CSRE entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 octobre 2014. 107 demandes ont été réalisées dans un contexte de réinsertion suite à un placement : 4 par E/O et 103 par l'application des mesures d'urgence (AM). 185 départs ont eu lieu durant cette même période.

Entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 mars 2015 :

301 jeunes suivis en LPJ ont quitté la réadaptation interne pendant cette période. De ceux-ci, 106 jeunes ont bénéficié des services d'un éducateur en vue d'une réinsertion familiale ou sociale. Malheureusement, nous ne pouvons préciser combien de jeunes ayant quitté la réadaptation auraient pu se prévaloir de cette intervention.

Des rencontres d'études de cas sont réalisées pour les jeunes qui atteignent la majorité afin de planifier le passage à la vie adulte.

Au 31 mars 2015, 80 études de cas « J'ai 17 ans, j'ai mon plan » ont été réalisées.

A3 - EN TENANT COMPTE DU DÉFI CONTINU DU RECRUTEMENT DES FAMILLES D'ACCUEIL, AJUSTER L'OFFRE DE SERVICES EN HÉBERGEMENT DANS LE MILIEU (RI/RTF) AFIN QU'ELLE RÉPONDE AUX BESOINS DES JEUNES DU TERRITOIRE DE LA MONTÉRÉGIE	Au 31 mars 2015, 119 places étaient disponibles sur 812 places totales (excluant les places en banque mixte). Le taux d'occupation des RTF est de 85,3 %. Des travaux ont eu lieu pour optimiser les modalités de gestion des places, notamment par la mise en production de deux rapports. Cette démarche permet ainsi une gestion optimale du parc de places. Des rapports de gestion ont été mis en production afin de débiter l'analyse des places disponibles en ressources intermédiaires (RI) et optimiser la gestion de ces places.
A4 - GARANTIR LA DISPONIBILITÉ ET LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS DU CJMONTÉRÉGIE	Le programme triennal de mise à niveau des chambres des jeunes dans les unités de vie a corrigé plusieurs anomalies. Les travaux incluent, entre autres, le remplacement d'appareils d'éclairage, l'amélioration de la quincaillerie pour la rendre plus sécuritaire et le remplacement de fenêtres. De nombreux travaux ont été effectués afin de sécuriser les réceptions et les salles de rencontres, notamment en ajoutant des systèmes de vitrage sécuritaires et un contrôle aux portes d'accès des bâtiments. Les systèmes téléphoniques désuets ont été remplacés. Ceux des sites du 600, rue Préfontaine de Longueuil et celui de Granby ont été remplacés en avril et novembre 2014, respectivement. Le système du 1251, rue Beauregard à Longueuil a été remplacé le 13 avril 2015.



ENJEU RESSOURCES HUMAINES

Objectif stratégique

Garantir des ressources humaines en qualité et en quantité

RH1 - AMÉLIORER LA RÉTENTION DU PERSONNEL EN FONCTION DES TITRES D'EMPLOI IDENTIFIÉS

Un projet d'organisation du travail des éducateurs en réadaptation interne dans 3 équipes de la DSRI a été réalisé.

La mesure du taux de satisfaction en lien avec ce projet s'est prise en 3 temps, soit au début du projet (T1), à la mi-projet (T2) et à la fin de celui-ci (T3).

Au T1, le taux de satisfaction du personnel éducateur était de 36 %.

Au T2, le taux de satisfaction était de 65 % et au T3 de 89 %.

On remarque une hausse notable du taux de satisfaction du personnel éducateur. Ce taux de satisfaction étant, notamment, en lien avec l'écoute et les efforts d'amélioration manifestés par la direction, selon le personnel concerné.

Un projet des garanties d'heures pour le personnel ARH est en place depuis le 1^{er} décembre 2014, et ce, jusqu'au 28 novembre 2015. Pour une période d'un an, l'ARH s'étant engagé au programme sera assuré des heures travaillées et couvrira un territoire qu'il aura préalablement choisi. Cette mesure vise à assurer une meilleure stabilité auprès des jeunes et de leur famille et à diminuer les dépenses en orientation et formation.
Le taux de roulement des ARH au 31 mars 2015 est de 9,96 %.

Un projet pilote de programme d'accueil-intégration pour les employés de la DST a été mis en place depuis le 16 février 2015. Ce projet vise la diminution du taux de roulement du personnel.

RH2 - FAVORISER L'APPROPRIATION D'UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE CENTRÉE SUR L'IMPORTANCE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

Un projet visant l'amélioration de la santé et sécurité psychologique au travail a été complété. La pérennité du projet est en lien avec la recherche portant sur les effets du travail en centre jeunesse, notamment à travers l'activité de sensibilisation.

Un plan d'action visant l'uniformisation des pratiques de gestion des dossiers d'invalidité en assurance salaire et CSST a été élaboré. Le taux d'assurance salaire est de 6,37 % pour l'année 2014-2015.

Depuis le 1^{er} avril 2014, 19 sessions de formation en intervention thérapeutique lors de comportements agressifs (ITCA) ont été données aux employés. Ce sont 156 employés qui ont reçu la formation.

RH2 - (suite)

Le cadre de référence et le canevas de soumissions des projets de télétravail ont été adoptés par le comité de direction le 16 septembre 2014. Trois projets ont été retenus : un projet à la DSJF et deux à la DPJ. Aussi, deux projets d'expérimentation du matériel informatique de mobilité à la DSJF ont été réalisés. Ils visent à permettre un gain d'efficacité en diminuant le temps passé sur la route au profit du temps passé auprès de la clientèle.

ENJEU **SERVICES SPÉCIALISÉS**

Objectif stratégique

Consolider les services spécialisés au CJMontérégie

SS1- SOUTENIR L'INTÉGRATION DU CONCEPT DE PROTECTION ET DES ORIENTATIONS CLINIQUES DE LA DPJ DANS LA PRATIQUE CLINIQUE

Au courant de l'année, une activité sur le concept de protection a eu lieu sur tous les sites psychosociaux (ARH, E/O et AM, réviseurs, adoption, etc.). De plus, trois présentations sur le concept de protection ont été faites à la DSRI rejoignant tous les chefs d'unités et sept unités de réadaptation.

SS2- CONSOLIDER L'IMPLANTATION DES PROGRAMMES CLINIQUES PERMETTANT L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DE SERVICES SPÉCIALISÉS À LA CLIENTÈLE

Au 31 mars 2015, 70% des ateliers d'intégration prévus aux conventions de service (138/196) ont été donnés.

Les formations en abandon devant être révisées sont finalisées à 95%. Les ateliers d'intégration sur l'aliénation parentale sont terminés et en application.

Les comités de gestion DSRI-DSJF-DPJ ont assisté à la présentation du Ministère sur le guide de référence sur les fugues le 7 novembre 2014.

SS3- DÉFINIR ET ACTUALISER UN PROJET DE VIE POUR CHAQUE ENFANT

Les intervenants de la direction de la protection de la jeunesse et de la direction des services aux jeunes et à leur famille ont une préoccupation constante pour que chaque enfant bénéficie d'un projet de vie adapté à ses besoins.

Depuis le 1^{er} décembre 2014, l'ensemble des équipes enfance et adolescence à la DSJF ont débuté la complétion du module Projet de vie selon les critères de saisie. La phase d'implantation de cette nouvelle pratique se poursuivra tout au long de l'année 2015-2016.

SS4 - PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES

La révision de l'offre de service en santé globale a été amorcée.

- Les procédures entourant les études de cas avec les pédopsychiatres et les consultants en santé mentale ont été révisées.
- L'organisation de l'équipe de garde est en révision.
- Des indicateurs de pertinence d'un suivi psychologique sont en élaboration ainsi que des indicateurs pour une demande d'évaluation psychologique.
- Un appel d'offres pour les évaluations psychologiques a été réalisé.
- Une réflexion visant la mise en place d'un guichet unique pour l'ensemble des demandes de services psychologiques est en cours.

ENJEU ENGAGEMENT QUALITÉ/PERFORMANCE

Objectif stratégique L'engagement qualité/performance

QP1 - ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les actions prévues au plan des mesures d'économies 2014-2015 ont été réalisées. Ce plan a généré des économies récurrentes de l'ordre de 1 012 000 \$ (770 000 \$ au niveau du plan d'organisation et 240 000 \$ au niveau des dépenses de nature administrative) et une réduction des écarts défavorables liés à nos zones de vulnérabilité (liste d'attente, engorgement et absentéisme) de l'ordre de 1 085 000 \$.

Les activités afin de centraliser de la paie ont été réalisées.

En date du 15 janvier 2015, 77 recommandations de processus harmonisés liés au traitement de la paie ont été approuvées par le comité régional des DRH/DRF. De ces recommandations, 70 % sont déjà implantées à l'interne et 30 % nécessitent des ajustements mineurs pour se conformer aux processus harmonisés.

QP2 - OPTIMISER LA GESTION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES AFIN D'AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ ET L'EFFICIENCE (Inclut les ressources informationnelles)

Une solution technologique intégrée pour la gestion des transports des jeunes en collaboration avec trois autres centres jeunesse a été déployée.

- L'implantation du logiciel intégré de gestion des transports au Service du transport a été réalisée.
- L'implantation du logiciel gestion des demandes de transport dans les services utilisateurs a été réalisée.
- L'implantation des modules de traceur (GPS Orca) dans les véhicules servant au transport des jeunes a été réalisée.

**QP2 - OPTIMISER
LA GESTION ET
L'UTILISATION DES
RESSOURCES
TECHNOLOGIQUES AFIN
D'AUGMENTER LA
PRODUCTIVITÉ
ET L'EFFICIENCE
(Inclut les
ressources
informationnelles)**

La double saisie de la part des agentes administratives a été éliminée et les demandes arrivent directement au service du transport.

Toutes les demandes de transport sont maintenant autorisées par le chef de service.

Le guide en matière de transport a été présenté aux chefs.

Plusieurs nouveaux outils de gestion des ressources financières et de gestion des ressources humaines ont été développés.

Gestion des ressources financières :

Des rapports de gestion Web de suivi de l'assurance salaire, de suivi détaillé des autres charges (forage) et de gestion des banques et temps cumulé ont été développés et implantés auprès des gestionnaires. Ces rapports fournissent de nouveaux outils pour faciliter les suivis budgétaires et de gestion.

Le module Web-frais de déplacement du logiciel de paie de la firme Logibec a été implanté et son déploiement s'est terminé le 31 mars 2015. L'implantation de ce module permet d'optimiser les processus de traitement du remboursement des frais de déplacement du personnel. Une économie d'environ 21 heures par période de paie a été réalisée.

Un nouveau module de gestion des immobilisations de Logibec a été implanté au Service de la comptabilité. Ce module permet des économies de temps au personnel affecté au suivi des projets en immobilisations en cours d'année et de façon significative dans le processus de fermeture de l'année financière.

Gestion des ressources humaines :

- Web vacances, Accès direct RH en matière d'affichage de postes réalisé dans toutes les directions.
- Accès direct RH en matière de formation, implantation finalisée pour la DSJF, la DPJ et la DSRI.

**QP3 - ÉVALUER LE
DEGRÉ DE
SATISFACTION DE
LA CLIENTÈLE À
L'ÉGARD DES
SERVICES
REÇUS, ET CE, DE
FAÇON
CONTINUE**

La firme INFRAS a été choisie pour administrer un sondage de satisfaction auprès de la clientèle. Le sondage s'est effectué en avril 2015. Nous avons sondé 300 parents et 200 jeunes.

QP4 - ADAPTER LA PRATIQUE ET LES PROCESSUS CLINICO-ADMINISTRATIFS EN REGARD DE LA LOI SUR LA REPRÉSENTATION DES RESSOURCES (LRR)

En date du 31 mars 2015 :

- Tous les postulants à titre de famille d'accueil de proximité (FAP) qui devaient avoir fait l'objet d'une évaluation avant le 1^{er} février 2015 en vue de leur reconnaissance ont été évalués.
- Tous les enfants hébergés dans une famille d'accueil de proximité reconnue au 1^{er} février 2015 ont un instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance, conformément au règlement.

- L'ensemble des nouvelles modalités de rétribution des familles d'accueil de proximité ont été mises en œuvre.
- La facturation de la contribution parentale a débuté pour les parents dont l'enfant a fait l'objet d'une révision d'ordonnance de la cour à titre de FAP ce qui représente environ 65 usagers sur 315. Celle-ci se poursuivra au fur et à mesure des décisions du tribunal issues des demandes de révision pour nos usagers à titre de FAP.

QP5- RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS LÉGALES CONCERNANT LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Une procédure interne de suivi et de conservation des contrats par le Service des archives a été élaborée.

La procédure interne du Service de l'approvisionnement est en cours de finalisation. Les obligations de reddition de comptes sont respectées et se font en continu.

Le module Gestion des contrats du système de gestion des ressources matérielles (GRM) de Logibec est implanté et en utilisation depuis le début de janvier 2015. Tous les contrats d'approvisionnement, de service et de construction sont inscrits dans ce nouveau module afin d'optimiser les processus de suivi des échéanciers de renouvellement des contrats et de la facturation au Service des comptes payables.

Les nouvelles versions de CITRIX et WINDOWS ont été implantées le 24 novembre 2014.

L'implantation de la version 10 de PIJ a été reportée par le MSSS à une date ultérieure en raison de problématiques de performance suite à l'expérimentation de la nouvelle version par certains centres jeunesse, dont le CJ Montérégie. Des modifications doivent être apportées afin de corriger des problèmes de lenteur importante.

La stratégie de remplacement de la flotte automobile est conforme aux obligations découlant de la politique gouvernementale d'électrification des transports.

Les impacts financiers et administratifs liés aux exigences de la politique gouvernementale d'électrification des transports ont été analysés.

Les différents scénarios de remplacement de la flotte automobile dont les contrats seront échus en mai 2015, ont été évalués.

Un processus d'appel d'offres public a été réalisé et l'adjudication du contrat a été approuvée à la séance du conseil d'administration du 18 mars 2015.

**QP6 - METTRE EN
PLACE UNE
STRUCTURE QUI
SUPPORTE
L'INNOVATION,
LA QUALITÉ
ET LA
PERFORMANCE**

Un comité ayant pour mandat de revoir l'ensemble de la production de données informationnelles au CJMontérégie a été mis en place : le Bureau de la performance et de la gestion informationnelle. Il exerce un leadership stratégique au niveau de la gestion des ressources informationnelles (planification, mise en place et suivi efficace des outils d'information de gestion).

Le tableau sur les indicateurs de gestion a été révisé et est disponible dans l'application de gestion informatisée des rapports (AGIR). Les listes d'attente E/O et AM sont aussi disponibles dans le système de données AGIR.

Un tableau de bord de l'état d'occupation des places en hébergement externe a été réalisé afin d'optimiser la gestion et le suivi budgétaire de ces places.

Un projet LEAN visant la distribution des médicaments a été implanté dans six services. En mars 2015, nous avons constaté une diminution importante des omissions d'administration des médicaments, passant de 52 à 14 pour les six services.

Les six services qui ont participé au projet ont présenté aux équipes de leur coordination respective la cartographie ainsi que les moyens de contrôle quotidien à mettre en place pour assurer la distribution des médicaments. Nous avons standardisé le formulaire de suivi, le contenant servant à la préparation quotidienne de la médication ainsi qu'un cartable de référence (rouge) auquel le personnel éducateur peut se référer (types de médicaments, modalité de prise, effets). Nous avons également mis en place des tableaux de suivi qui nous permettent d'avoir un état de situation mensuel de la distribution des médicaments (omissions, refus, retours de médicaments et signatures manquantes) par service/coordination et pour l'ensemble de la DSRI.

Au 1^{er} mai 2015, la mise en application de la cartographie sera appliquée à l'ensemble des services de la DSRI.

Le nouveau formulaire de déclaration des incidents/accidents du Ministère a été adapté à notre application.

La structure de coordination des mesures d'urgence, ainsi que le plan des mesures d'urgence sont en cours de révision.

Le cadre de référence sur l'isolement/contention de l'Association des centres jeunesse du Québec a été adopté en février 2015.

ENJEU **COMMUNICATION**

Objectif stratégique

Structurer un réseau de communication interne et externe performant

C1- METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE QUI SUPPORTE L'INNOVATION, LA QUALITÉ ET LA PERFORMANCE

Une démarche d'analyse des besoins en communication ainsi que d'appréciation des outils de communication internes a été amorcée.

C2 - FORMALISER DES MÉCANISMES PERMETTANT LA DIFFUSION ET LA CIRCULATION DE L'INFORMATION DANS L'ÉTABLISSEMENT DANS LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Une politique afin d'encadrer l'utilisation des médias sociaux est en voie de réalisation.

Le nouveau site web du CJMontérégie a été mis en ligne le 15 décembre 2014.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AGRÉMENT

Reconnu par le Conseil québécois d'agrément (CQA) pour la qualité de ses services de juin 2013 à juin 2017, le CJMontérégie a poursuivi ses travaux en vue d'actualiser les recommandations émises.

Ainsi, au cours de l'année 2014-2015 :

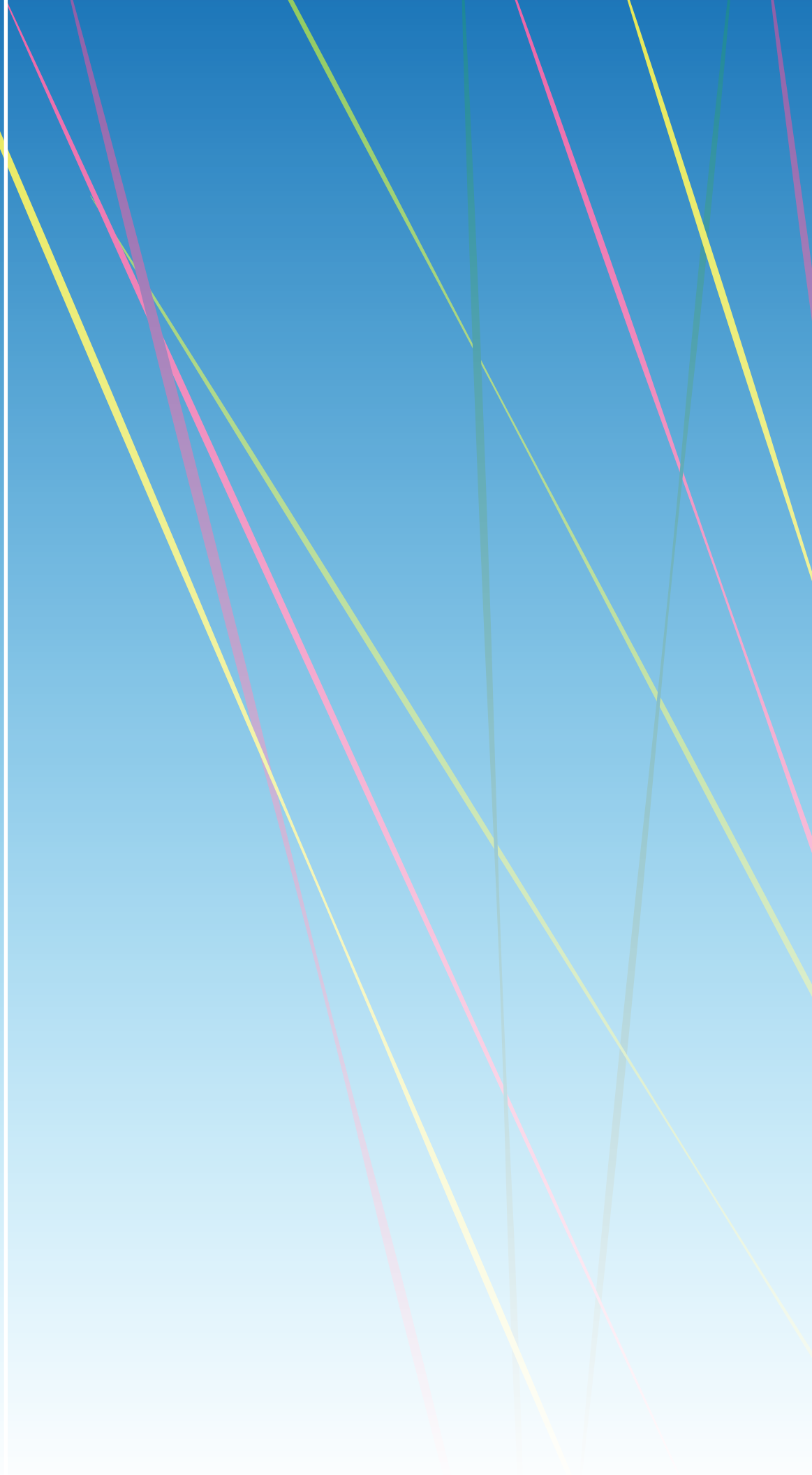
- nous avons mis en place un système continu d'évaluation de la satisfaction de la clientèle;
- nous avons poursuivi l'animation auprès de l'ensemble du personnel afin qu'il s'approprie la philosophie de gestion;
- nous nous sommes assurés que les mécanismes d'information à la clientèle sur les procédures relatives aux insatisfactions et aux plaintes soient suffisants, adéquats et appropriés;
- nous avons désigné un médecin examinateur qui procèdera à l'examen des plaintes concernant un médecin, un dentiste, un pharmacien ou un résident.

Tous les objectifs du plan d'amélioration faisant suite à la démarche d'agrément ont été intégrés dans la planification stratégique 2013-2017 de l'établissement et c'est en continu que le personnel du CJMontérégie travaille à l'atteinte des cibles visées.

COMMISSAIRE LOCAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

Les rapports d'examen des plaintes du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du CJMontérégie sont disponibles sur le [site internet du CJMontérégie](#).

CONSEILS ET COMITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT EN VERTU DE LA LSSSS



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RODIER Marc

Comité des usagers
(Président)

DUPRE Isabelle

Cooptation

CAPUANO France

Représentante nommée par l'Agence
de santé et des services sociaux de
la Montérégie
(Première vice-présidente)

GAGNIER Hubert

Cooptation

DELORME Dominique

Représentante nommée par l'Agence
de santé et des services sociaux de
la Montérégie
(Deuxième vice-présidente)

GIRARD Stéphane

Conseil multidisciplinaire

SAVARIA-PELLEGRINI Lucie

Population
(Trésorière)

HENRICHON Pierre

Cooptation

LEMAY Catherine

Directrice générale - Membre d'office
(Secrétaire)

LAUZON Judith

Conseil multidisciplinaire

BESNER Hélène

Cooptation

RICHARD Natalie

Personnel non clinique

BESSETTE Catherine

Comité des usagers

ST-ARNEAULT Gisèle

Cooptation

CHALIN Jean

Cooptation

ST-ONGE Paul

Population

CHAREST Sylvain

Conseil multidisciplinaire

ST-PIERRE Alain

Fondation du Centre
jeunesse de la Montérégie

CONSEIL CONSULTATIF DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN (CCPAS)

Voici un résumé des activités du CCPAS réalisées au cours de la dernière année.

Mobilisation

L'objectif du CCPAS en 2014-2015 était de mobiliser nos membres en vue des prochaines élections, en encourageant une participation massive aux candidatures pour une meilleure représentativité de l'instance.

Semaine du personnel administratif et de soutien 2014

Afin de souligner les dix ans du CCPAS, l'exécutif, en collaboration avec le service des communications, a élaboré une carte postale reprenant les principales réalisations de l'instance au sein de l'établissement.

Révision des règles électorales et élection d'un nouvel exécutif

Cette année devait avoir lieu d'une part la révision des règles électorales et d'autre part l'élection d'un nouvel exécutif. Les deux activités ont été reportées en raison de la nouvelle restructuration du réseau de la santé et des services sociaux.

Journée professionnelle 2014

« Artisans, instigateurs et promoteurs! Nous collaborons tous, chacun à notre façon à l'amélioration de la vie au travail », tel a été le thème de la journée professionnelle du CCPAS tenue le 19 novembre 2014. Une journée festive pour les membres du Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien pour rappeler le chemin parcouru depuis 2005. Deux ateliers ont été offerts : « le secrétariat au CJMontérégie : un réseau au service de l'intervention » et « Stratégies de contournement en négocia-

tion sur intérêts ». Les deux ateliers ont été présentés par du personnel de l'établissement. La conférence de l'après-midi a été présentée par Marc-André Houle dont le thème était « d'obèse à athlète de haut niveau ».

L'exécutif ou un de ses membres a participé aux comités suivants :

- Comité sur la gestion des risques;
- Jury pour le prix d'excellence;
- Plan de développement des ressources humaines;
- Comité prévention de la violence;
- Comité des communications;
- Comité sur l'agrément.

Membres de l'exécutif

BOUMAIZA Dalila
Présidente

DALLAIRE Marie-Hélène
Vice-présidente

LEMAY Catherine
Membre d'office

ST-PIERRE Claude
Trésorière

NADEAU Johanne
Secrétaire

BÉCHARD Robert
MÉTHOT Michelle

CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE

Le Conseil multidisciplinaire est une instance possédant un pouvoir d'influence sur la vie clinique de l'établissement. C'est un lieu d'échanges et de réflexions professionnelles.

L'objectif pour 2014-2015 visait à stimuler la vie clinique de l'établissement par la participation active des membres du Conseil multidisciplinaire.

Nos principales réalisations pour 2014-2015 :

- Organisation de la journée professionnelle en novembre 2014 sous le thème « Un passé qui construit l'avenir ». Cette journée a permis de rejoindre plus de 200 intervenants qui ont participé à six ateliers et de souligner les 20 ans d'existence du Conseil multidisciplinaire au CJMontérégie.
- Révision et adoption par les membres en assemblée générale annuelle du Règlement de régie interne du Conseil multidisciplinaire du CJMontérégie.
- Réponse à deux demandes de consultation. La première de la DSPQP ciblait la Politique relative à la gestion de la médication pour les jeunes hébergés dans un milieu substitut. La seconde provenait de la DPJ et ciblait l'équipe régionale des mandats spéciaux du CJMontérégie. Offre de service et modalités d'application révisées.
- Réalisation d'un groupe de discussion auprès de nos membres, à la demande de la DSPQP, sur le Répertoire d'activités cliniques en troubles du comportement.
- Visite des représentants du Centre de documentation pour présenter la nouvelle collection ainsi que M^e Julie Ranger de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) pour nous présenter la mission, le rôle et le mandat de la commission en matière de service à la jeunesse.
- Poursuite de nos visites des différents points de service lors de nos rencontres du comité exécutif.

- Participation aux différents comités et instances où la présence du Conseil multidisciplinaire est requise. Les membres de l'exécutif ont siégé régulièrement au Plan de développement des ressources humaines (PDRH), à la Commission multidisciplinaire régionale (CMUR) et au Comité gestion des risques.

En soulignant les 20 ans du CJMontérégie, le Conseil multidisciplinaire, dont le mandat vise l'amélioration de la pratique professionnelle, a tenu à reconnaître l'apport considérable de tous ses membres ayant contribué à développer l'expertise liée à la mission de notre établissement.

Cet apport est une fondation solide, qui a permis de construire et d'innover afin que toujours, les enfants les plus vulnérables de notre société puissent compter sur des professionnels dévoués, formés et compétents. À l'aube de grands changements, l'expertise acquise à la cause des enfants demeure et il revient à chacun de nous de poursuivre avec tout notre professionnalisme notre précieux travail auprès des enfants les plus vulnérables de notre société.

Nous saluons l'engagement de tous les membres du Conseil multidisciplinaire, des gens de cœur, animés d'une passion et d'une grande dévotion à la cause des enfants.

Membres de l'exécutif

GIRARD Stéphane
Président

MORIN Myriam
Vice-présidente

LEMAY Catherine
Membre d'office

KANASH Isabelle
Secrétaire

GALLANT Nadine
Membre d'office

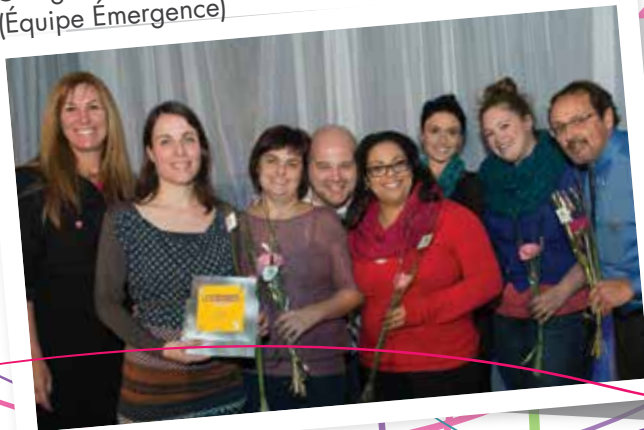
LATOURE Katherine
Trésorière

ST-PIERRE Marie-Mychèle
PYTON Louise
MULLARKEY Amy
MARCELLUS Lindsay
BRUNET Audrey

PRIX D'EXCELLENCE

2014

Catégorie «Équipe clinique»
(Équipe Émergence)



Prix Novateur Camil-Picard
(Équipe service du budget)



Prix Novateur Camil-Picard
(Équipe DSJF Enfance St-Jean)



Prix coup de cœur 2014
(L'Équipe Pacis)

Gâteau pour les 20 ans des centres jeunesse offert
par le Conseil multidisciplinaire et le Conseil
consultatif et de soutien du CJMontérégie



Catégorie «Membre du personnel
clinique»



Catégorie «Équipe, personnel administratif et
de soutien» (Équipe DST – aménagement du
campus de Saint-Hyacinthe)



Catégorie «Membre du personnel administratif
et de soutien»

PRESTATION SÉCURITAIRE ET GESTION DES RISQUES 2014-2015

Nous avons débuté l'année 2014-2015 avec l'utilisation de notre application adaptée aux changements exigés par le Ministère.

Afin de soutenir les intervenants face à cette nouvelle application, nous avons fait une tournée d'information expliquant les changements induits par le nouveau formulaire. Nous avons rencontré les différentes directions ainsi que le comité des usagers.

Dans le cadre de ces rencontres, nous avons profité de ce temps d'information pour revenir sur les fondements de la prestation sécuritaire de services, ainsi que sur l'importance d'informer les parents de tous les accidents, même s'ils ne sont pas à divulgation obligatoire.

Au cours de l'année 2014-2015, les membres du comité de gestion des risques ont reçu la formation sur les rôles et responsabilités d'un comité de gestion des risques, donnée par madame Michèle Dionne, formatrice en gestion des risques pour le Ministère et les agences depuis plusieurs années. Certains membres ont participé à un sous-comité de travail présidé par l'ACJQ afin d'identifier les impacts des changements apportés au formulaire de déclaration. Les rencontres du groupe de travail ont également permis l'élaboration du document «Orientations relatives à la prestation sécuritaire de services en centre jeunesse».

Au total, 1 316 événements ont été déclarés cette année, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente, mais une diminution par rapport à l'année 2012-2013.

On note une diminution constante depuis quelques années du nombre de déclarations en lien avec les omissions de médication. Elles sont passées de 609 en 2012-2013 à

515 en 2013-2014 et à 483 en 2014-2015. Rappelons que 45% des usagers confiés à une ressource intermédiaire prennent une médication et que ce chiffre s'élève à 78% pour les usagers confiés aux unités de réadaptation. La distribution des médicaments reste donc un défi de taille considérant le nombre de jeunes par unité (12), et les particularités d'administration de chaque médicament.

Pour la deuxième année consécutive, une augmentation de gestes d'automutilation est constatée, passant de 95 en 2013-2014 à 147 cette année. Dans plusieurs situations déclarées où des gestes d'automutilation ont été posés, une consultation auprès de l'équipe 2^e niveau santé mentale a été réalisée. Les intervenants bénéficient alors du support clinique de cette équipe et de l'encadrement de leur chef de service. L'utilisation du protocole d'intervention en situation d'automutilation, inclus dans le programme d'intervention en santé mentale et trouble de la conduite, vient également supporter l'intervention.

L'année 2014-2015 a été teintée par les modifications apportées au formulaire du Ministère. Ceci a eu plusieurs impacts dans notre organisation nécessitant que l'équipe informatique du CJMontérégie apporte des modifications à notre application, qu'une tournée d'information sur les modifications soit effectuée, en plus d'obliger l'ensemble des déclarants à s'ajuster aux nouvelles catégories.

La collaboration de l'ensemble des gestionnaires est acquise et on peut avancer que l'augmentation du nombre d'événements déclarés est un bon indicateur que l'établissement continue de développer une culture de déclaration, et ce, dans le souci constant d'améliorer la qualité des services offerts à la clientèle.

COMITÉ DES USAGERS

L'année 2014-2015 a été empreinte de plusieurs réussites au sein du comité des usagers. Trois grands objectifs sur lesquels le comité s'est penché avaient été nommés en début d'année. D'abord, nous souhaitons **poursuivre la visibilité du comité des usagers à l'interne comme à l'externe** afin de maximiser le service de celui-ci. Plusieurs activités ont eu lieu afin de parvenir à optimiser la visibilité du comité. La page Web du comité des usagers du CJMontérégie a été renouvelée, ce qui permet à la population de connaître les différentes activités du comité, mais aussi sa raison d'être, sa mission et ses différentes publications.

Cette année encore, le comité des usagers a été très impliqué dans les diverses activités organisées par le CJMontérégie, notamment la Journée Jeunesse (mai), la Route sans fin (mai), la Journée de reconnaissance des familles d'accueil (novembre), le Souper du mois de la nutrition à Longueuil (mars), le Congrès de l'ACJQ (octobre) et les 20 ans du CJMontérégie (décembre).

Un deuxième objectif était de **poursuivre le recrutement du comité des usagers**. L'assemblée générale a permis au comité de recruter deux nouveaux membres pour un total de cinq membres au comité des usagers. Si ce nombre est très satisfaisant, nous sommes tout de même constamment à la recherche de nouveaux intéressés.

Notre troisième objectif était de **consolider le rôle et l'implication du conseil des jeunes dans leur campus**. Pour ce faire, plusieurs activités de promotion ont été effectuées. De celles-ci, l'activité sur les droits des jeunes en centre

jeunesse, organisée et animée par Julie Ranger du CDPDJ a été une grande réussite. L'agente de liaison s'est aussi déplacée au minimum deux fois dans l'année sur chacun des campus pour assister au conseil des jeunes. Les conseils des jeunes ont su garder une belle stabilité sur tous les campus, et de beaux changements ont eu lieu : réaménagement des douches, aménagement d'une salle communautaire, virage santé et élaboration de nouveaux menus sur les campus, illumination de la cour à Noël et autres activités pour les fêtes de Pâques, de la St-Valentin et de l'Halloween.

Finalement, l'année 2014-2015 a permis à l'agent de liaison de continuer son travail sur le terrain. Les accompagnements physiques pour les usagers ont été nombreux, signe que le comité des usagers est de plus en plus visible et important au sein de l'organisation.

Geneviève Lecours, agente de liaison
Comité des usagers

COMITÉ DE VIGILANCE

Le comité de vigilance et de la qualité veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités en matière de qualité de services, notamment en ce qui concerne la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services dispensés. Le comité assure auprès du conseil le suivi des recommandations du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services ou du Protecteur du citoyen relativement aux plaintes qui ont été formulées ou aux interventions qui ont été effectuées.

Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de la dernière année. Le commissaire aux plaintes et à la qualité des services a fait les liens nécessaires pour assurer la sécurité des pratiques dont certains aspects avaient été soulevés dans les plaintes. De plus, la gestionnaire de risques a présenté les statistiques des déclarations d'incidents et d'accidents, le contexte des résultats de certaines catégories d'événements ainsi que quelques constats sur les activités réalisées.

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES
2014	753 348	2 579	755 927
2015	752 908	6 506	759 414
Variation %	(0,1 %)	152,3 %	0,5 %
Variation nbr	(440)	3 927	3 487

Gestion et contrôle des effectifs

En 2014-2015, le Centre jeunesse a connu un équilibre des heures travaillées et une hausse des heures supplémentaires comparativement à l'année précédente.

Cette variation s'explique principalement par les mesures suivantes :

Des heures supplémentaires ont été accordées et rémunérées en vue de réduire la liste d'attente à la DPJ. Bien qu'un plus grand nombre d'évaluations fût réalisé dans le cadre des fonctions habituelles, le recours au temps supplémentaire aura permis, en période de débordement, d'abaisser la liste d'attente de manière importante (146 cas).

La direction des services de réadaptation en internat (DSRI) a connu, quant à elle, une hausse d'absences en assurance-invalidité, chez le personnel éducateur. S'ajoute à cela l'ouverture d'une unité de débordement, dans une période où nous disposions de moins de personnel pour effectuer les remplacements (20 personnes en moins). La rareté de cette main-d'œuvre a donc entraîné l'obligation de recourir à du temps supplémentaire.

Dans un souci d'assurer une prestation de service continu et en raison de la grande difficulté à remplacer les avocats du service du contentieux, la direction a choisi de payer le temps supplémentaire accumulé lors des deux dernières années, plutôt que de l'accorder en congés afin de ne pas affecter la prestation de services.

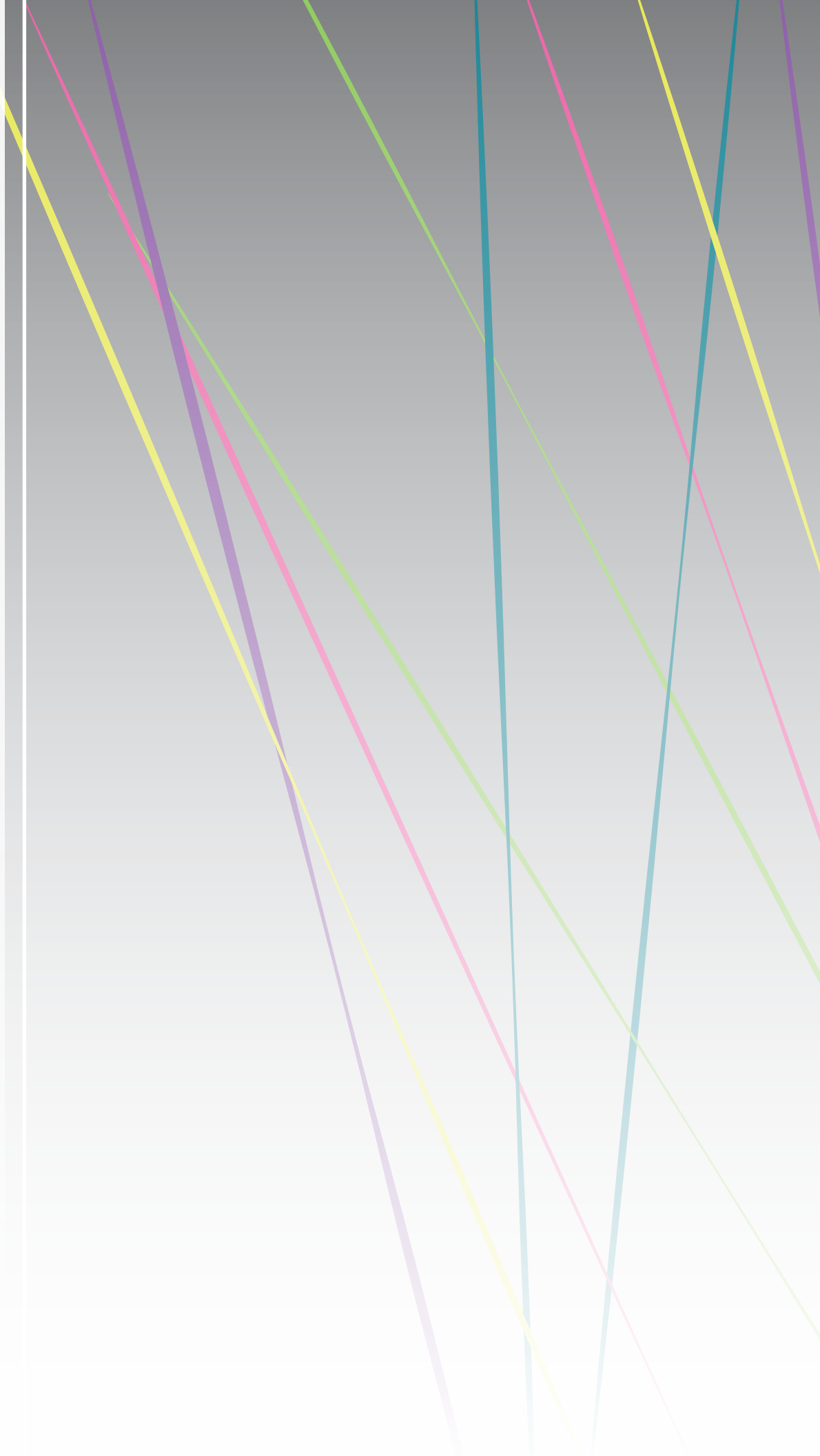
Les efforts des directions se poursuivent pour trouver des alternatives aux heures supplémentaires.

Contrats de services, comportant une dépense de 25 000\$ et plus, conclus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2015

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ¹	4	31 359 540,02 \$

1. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

ÉTATS FINANCIERS ET ANALYSE DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS



RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

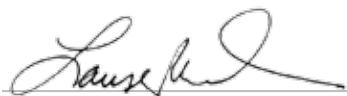
Les états financiers du CJMontérégie ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édicté en vertu de l'article 477 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du CJMontérégie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle a approuvé les états financiers. Elle a été assistée dans ses responsabilités par la Directrice des ressources financières. Cette dernière rencontre la direction et l'auditeur, examine les états financiers et en recommande l'approbation à la Présidente-directrice générale.

Les états financiers ont été audités par la firme [Raymond Chabot Grant Thornton](#) dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. [Raymond Chabot Grant Thornton](#) peut, sans aucune restriction, rencontrer la directrice des services administratifs pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Louise Potvin,
Présidente-directrice générale
Centre intégré de santé et de
services sociaux de la Montérégie-Est



Marie-Christine Paradis,
Directrice des ressources financières
Centre intégré de santé et de services
sociaux de la Montérégie-Est

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Aux membres du conseil d'administration du
Centre jeunesse de la Montérégie

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes complémentaires pertinentes, sont tirés des états financiers audités du Centre jeunesse de la Montérégie pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur ces états financiers dans notre rapport daté du 12 juin 2015 (voir ci-dessous). Ni ces états financiers ni les états financiers résumés ne reflètent les incidences d'événements survenus après la date de notre rapport sur ces états financiers.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait donc se substituer à la lecture des états financiers audités du Centre jeunesse de la Montérégie.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux critères décrits dans l'annexe 1 de la circulaire relative au rapport annuel de gestion (codifiée 03.01.61.19) publiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de Centre jeunesse de la Montérégie pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères décrits dans

Membre de Grant Thornton International Ltd

l'annexe 1 de la circulaire relative au rapport annuel de gestion (codifiée 03.01.61.19) publiée par le MSSS. Cependant, les états financiers résumés comportent une anomalie équivalente à celle des états financiers audités du Centre jeunesse de la Montérégie pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

L'anomalie que comportent les états financiers audités est décrite dans notre opinion avec réserve formulée dans notre rapport daté du 12 juin 2015. Notre opinion avec réserve est fondée sur le fait que, comme exigé par le MSSS, les contrats de location d'immeubles conclus avec la Société québécoise des infrastructures sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation alors que, selon la note d'orientation concernant la comptabilité NOSP-2, « Immobilisations corporelles louées », il s'agit plutôt de contrats de location-acquisition. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers aux 31 mars 2015 et 2014 n'ont pu être déterminées.

Notre opinion avec réserve indique que, à l'exception des incidences du problème décrit, les états financiers audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre jeunesse de la Montérégie au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Montréal

Le 22 juin 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

ÉTATS FINANCIERS

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS (FI:P408) 1	162 956 455	161 612 662	2 593 805	164 206 467	160 772 032
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294) 2					
Contributions des usagers 3	9 415 497	8 678 313	XXXX	8 678 313	9 656 067
Ventes de services et recouvrements 4	4 016 586	4 644 486	XXXX	4 644 486	4 891 961
Donations (FI:P294) 5	145 264	48 725	12 600	61 325	92 352
Revenus de placement (FI:P302) 6	100 000	144 874		144 874	93 473
Revenus de type commercial 7	240 000	232 944	XXXX	232 944	169 861
Gain sur disposition (FI:P302) 8			11 639	11 639	
9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302) 11	433 847	423 738		423 738	343 848
TOTAL (L.01 à L.11) 12	177 307 649	175 785 742	2 618 044	178 403 786	176 019 594
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales 13	112 824 980	112 675 592	XXXX	112 675 592	111 093 973
Médicaments 14	121 840	114 082	XXXX	114 082	123 746
Produits sanguins 15			XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales 16	11 800	9 436	XXXX	9 436	12 506
Denrées alimentaires 17	1 515 000	1 432 276	XXXX	1 432 276	1 487 685
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles 18	37 845 500	34 867 377	XXXX	34 867 377	36 254 055
Frais financiers (FI:P325) 19	475 000		424 401	424 401	460 112
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations 20	1 397 833	1 330 325	280 231	1 610 556	1 418 375
Créances douteuses 21	1 020 000	859 254	XXXX	859 254	1 014 593
Loyers 22	4 812 346	4 019 487	XXXX	4 019 487	4 689 864
Amortissement des immobilisations (FI:P422) 23	1 850 000	XXXX	2 073 881	2 073 881	1 831 295
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421) 24	45 000	XXXX			44 410
25	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325) 27	15 413 350	19 038 244		19 038 244	17 197 130
TOTAL (L.13 à L.27) 28	177 332 649	174 346 073	2 778 513	177 124 586	175 627 744
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28) 29	(25 000)	1 439 669	(160 469)	1 279 200	391 850

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
		1	2	3	4
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	906 997	2 284 319	3 191 316	2 799 466
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2				
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	906 997	2 284 319	3 191 316	2 799 466
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	1 439 669	(160 469)	1 279 200	391 850
Autres variations:					
Transferts interétablissements (préciser)	6				
Transferts interfonds (préciser)	7	(1 647 600)	1 647 600	0	
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX		
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10	(1 647 600)	1 647 600		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	699 066	3 771 450	4 470 516	3 191 316
Constitués des éléments suivants:					
Affectations d'origine externe	12	XXXX	XXXX		
Affectations d'origine interne	13	XXXX	XXXX		
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	4 470 516	3 191 316
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	4 470 516	3 191 316

Notes

6

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
		1	2	3	4
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse (découvert bancaire)	1	11 504 945		11 504 945	8 382 288
Placements temporaires	2				
Débiteurs - Agence et MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	6 333 417	108 763	6 442 180	10 484 156
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	1 769 910		1 769 910	2 324 735
	5	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Créances interfonds (dettes interfonds)	6	(111 661)	111 661	0	
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7	11 521 290	2 339 186	13 860 476	13 288 021
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX	63 226	63 226	55 665
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	12	531 993		531 993	583 274
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.12)	13	31 549 894	2 622 836	34 172 730	35 118 139
PASSIFS					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	14		5 123 112	5 123 112	1 148 264
Créditeurs - Agence et MSSS (FE: P362, FI: P408)	15				
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	16	16 546 200		16 546 200	18 844 368
Avances de fonds en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	17	XXXX	1 424 286	1 424 286	1 791 025
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	18		108 763	108 763	186 066
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	19	482 237	583 375	1 065 612	1 702 809
	20	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	21	XXXX	12 089 286	12 089 286	14 428 243
Passifs environnementaux (FI: P401)	22	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	23	13 785 699	XXXX	13 785 699	13 818 325
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	25	310 228	85 000	395 228	301 492
TOTAL DES PASSIFS (L.14 à L.25)	26	31 124 364	19 413 822	50 538 186	52 220 592
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.13 - L.26)	27	425 530	(16 790 986)	(16 365 456)	(17 102 453)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (FI: P420, 421, 422)	28	XXXX	20 562 436	20 562 436	20 030 501
Stocks de fournitures (FE: P360)	29	18 261	XXXX	18 261	21 452
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	30	255 275		255 275	241 816
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.28 à L.30)	31	273 536	20 562 436	20 835 972	20 293 769
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT	32		XXXX		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.27 + L.31 - L.32)	33	699 066	3 771 450	4 470 516	3 191 316

Obligations contractuelles (pages 635-00 à 635-03) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (pages 636-01 et 636-02)

Colonne 2: Établissements publics seulement

Ligne 06, Colonne 3: Le montant doit être égal à zéro

Ligne 32: applicable aux établissements privés seulement

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

	Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
	1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(17 102 453)	643 729	(17 746 182)	(17 102 453)
Modifications comptables avec retraitements des années antérieures	2				
Modifications comptables sans retraitements des années antérieures	3				XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	(17 102 453)	643 729	(17 746 182)	(17 102 453)
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	(25 000)	1 439 669	(160 469)	1 279 200
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:					
Acquisitions (Fi:P421)	6	(2 500 000)	XXXX	(2 618 041)	(2 618 041)
Amortissement de l'exercice (Fi:P422)	7	1 850 000	XXXX	2 073 881	2 073 881
(Gain)/Perte sur dispositions (Fi:P208)	8	45 000	XXXX	(11 639)	(11 639)
Produits sur dispositions (Fi:P208)	9		XXXX	23 864	23 864
Réduction de valeurs (Fi:P420, 421-00)	10		XXXX		
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14	(605 000)	XXXX	(531 935)	(531 935)
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:					
Acquisition de stocks de fournitures	15		XXXX		
Acquisition de frais payés d'avance	16	(240 000)	(255 275)	(255 275)	(241 816)
Utilisation de stocks de fournitures	17	(5 000)	3 191	3 191	(7 786)
Utilisation de frais payés d'avance	18	22 500	241 816	241 816	222 781
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	(222 500)	(10 268)	(10 268)	(26 821)
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20		(1 647 600)	1 647 600	0
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	(852 500)	(218 199)	955 196	736 997
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	(17 954 953)	425 530	(16 790 986)	(16 365 456)

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015 - AUDITÉE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Surplus (déficit) de l'exercice	1	1 279 200	391 850

ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE:

Provisions liées aux placements de portefeuille et garanties de prêts	2		
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	3	(10 268)	(26 821)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	4	(11 639)	44 410
Perte (gain) sur disposition de placements de portefeuille	5		
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations:			
- Gouvernement du Canada	6		
- Autres	7		
Amortissement des immobilisations	8	2 073 881	1 831 295
Réduction pour moins-value des immobilisations	9		
Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	10	21 390	3 028
Amortissement de la prime ou escompte sur la dette	11		
Subvention à recevoir - réforme comptable - immobilisations	12	(773 047)	(5 127 593)
Autres	13		
TOTAL DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE (L.02 à L.13)	14	1 300 317	(3 275 681)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	15	1 501 426	11 555 408
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (L.01 + L.14 + L.15)	16	4 080 943	8 671 577

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisitions d'immobilisations	17	(2 618 041)	(2 635 155)
Produits de disposition d'immobilisations	18	23 864	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (L.17 + L.18)	19	(2 594 177)	(2 635 155)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des placements temporaires	20		
Placements de portefeuille effectués	21		
Produits de disposition de placements de portefeuille	22		
Placements de portefeuille réalisés	23		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (L.20 à L.23)	24		

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015 - AUDITÉE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dettes à long terme:			
Emprunts effectués - Dettes à long terme	1	4 198 502	1 678 910
Emprunts effectués - Refinancement de dettes à long terme	2		
Emprunts remboursés - Dettes à long terme	3	(863 852)	(789 412)
Emprunts remboursés - Refinancement de dettes à long terme	4	(5 673 607)	
Capitalisation de l'escompte et de la prime sur la dette	5		
Variation des emprunts temporaires - fonds d'exploitation	6		(600 000)
Emprunts temporaires - fonds d'immobilisations:			
Emprunts temporaires effectués - fonds d'immobilisations	7	8 244 016	1 979 806
Emprunts temporaires effectués - Refinancement fonds d'immobilisations	8		
Emprunts temporaires remboursés - fonds d'immobilisations	9	(70 666)	(206 024)
Emprunts temporaires remboursés - Refinancement fonds d'immobilisations	10	(4 198 502)	(1 678 910)
Variation du Fonds d'amortissement du gouvernement	11		
Autres	12		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (L.01 à L.12)	13	1 635 891	384 370
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (P.208-00, L.16 + L.19 + L.24 + P.208-01, L.13):			
	14	3 122 657	6 420 792
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT			
	15	8 382 288	1 961 496
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (L.14 + L.15)			
	16	11 504 945	8 382 288
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT:			
Encaisse	17	11 504 945	8 382 288
Placements dont l'échéance n'excède pas 3 mois	18		
TOTAL (L.17 + L.18)	19	11 504 945	8 382 288

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015 - AUDITÉE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT:			
Débiteurs - Agence et MSSS	1	4 041 976	5 719 311
Autres débiteurs	2	554 825	375 363
Subvention à recevoir - réforme comptable - avantages sociaux futurs	3	167 966	(395 264)
Frais reportés liés aux dettes	4	(7 561)	(4 191)
Autres éléments d'actifs	5	29 891	34 127
Créditeurs - Agence et MSSS	6		
Autres créditeurs et autres charges à payer	7	(2 298 168)	4 556 809
Avances en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	8	(366 739)	972 244
Intérêts courus à payer	9	(77 303)	(6 805)
Revenus reportés	10	(637 197)	323 439
Passifs environnementaux	11		
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	12		
Autres éléments de passifs	13	93 736	(19 625)
TOTAL DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT (L.01 à L.13)	14	1 501 426	11 555 408
AUTRES RENSEIGNEMENTS:			
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs au 31 mars	15	315 736	159 989
Produits de disposition d'immobilisations inclus dans les débiteurs au 31 mars	16		
Autres éléments n'affectant pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie	17		
Intérêts:			
Intérêts créditeurs (revenus)	18	144 874	93 473
Intérêts encaissés (revenus)	19	144 874	93 473
Intérêts débiteurs (dépenses)	20	379 771	428 188
Intérêts déboursés (dépenses)	21	457 074	434 993
Placements temporaires:			
Échéance inférieure ou égale à 3 mois:			
-Solde au 31 mars de l'exercice précédent	22		
-Solde au 31 mars de l'exercice courant	23		
Échéance supérieure à 3 mois:			
-Solde au 31 mars de l'exercice précédent	24		
-Placements effectués	25		
-Placements réalisés	26		
-Solde au 31 mars de l'exercice courant (L.24 + L.25 - L.26)	27		

ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Fonds d'exploitation

exercice terminé le 31 mars 2015 - AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS (P362)	1	161 612 662		161 612 662	158 252 746
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2				
Contributions des usagers (P301)	3	8 678 313	XXXX	8 678 313	9 656 067
Ventes de services et recouvrements (P320)	4	4 644 486	XXXX	4 644 486	4 891 961
Donations (C2:P290/C3:P291)	5	48 725		48 725	79 752
Revenus de placement (P302)	6	144 874		144 874	93 473
Revenus de type commercial (P351)	7	XXXX	232 944	232 944	169 861
Gain sur disposition (P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11	423 738		423 738	304 998
TOTAL (L.01 à L.11)	12	175 552 798	232 944	175 785 742	173 448 858
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13	112 625 538	50 054	112 675 592	111 093 973
Médicaments (P750)	14	114 082	XXXX	114 082	123 746
Produits sanguins	15		XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16	9 436	XXXX	9 436	12 506
Denrées alimentaires	17	1 432 276	XXXX	1 432 276	1 487 685
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18	34 867 377	XXXX	34 867 377	36 254 055
Frais financiers (P325)	19		XXXX		2 499
Entretien et réparations (C2:P650 c/a 7800)	20	1 330 325		1 330 325	1 120 839
Créances douteuses (C2:P301)	21	859 254		859 254	1 014 593
Loyers	22	4 019 487		4 019 487	4 689 864
	23	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (P325)	24	18 855 354	182 890	19 038 244	17 197 130
TOTAL (L.13 à L.24)	25	174 113 129	232 944	174 346 073	172 996 890
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)	26	1 439 669	0	1 439 669	451 968

ÉTATS DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS ÉMIS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la réalisation de ses différents mandats, l'auditeur indépendant peut émettre des réserves, commentaires ou observations aux établissements. Lorsqu'il y a lieu, ces derniers prennent des mesures pour régler ou améliorer la problématique identifiée.

Le tableau suivant vise à informer sur les différentes mesures appliquées pour régler ou améliorer les problématiques soulevées par le biais des réserves, observations et commentaires formulés par l'auditeur indépendant dans l'un des documents suivants :

- Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers;
- Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées;
- Questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant (vérificateur externe);
- Rapport de l'auditeur indépendant portant sur le respect des modalités de la directive ministérielle relative aux conditions de rémunération offertes lors de l'octroi de mandats d'intérim, d'accompagnement à la gestion, d'administration provisoire, d'observations, d'inspections, d'enquêtes, de vérification lors de malversation financière ou d'analyse de situation financière budgétaire déficitaire autre que l'audit annuel des états financiers;
- Rapport à la gouvernance.

Le Centre jeunesse de la Montérégie a décrit chaque réserve, observation et commentaire en précisant leur nature de la façon suivante :

- R : pour réserve;
- O : pour observation;
- C : pour commentaires.

L'établissement a aussi ajouté l'année où la réserve, l'observation ou le commentaire a été formulé pour une première fois. Puis, il a indiqué la ou les mesures appliquées, ou il a inscrit « aucune » si aucune disposition n'a été prise. Certaines réserves peuvent émaner du respect de directives spécifiques du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par exemple la comptabilisation des contrats de location d'immeubles conclus avec la Société immobilière du Québec à titre de contrats de location-exploitation au lieu de contrats de location-acquisition, tel que préconisé par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans une telle situation, l'établissement a inscrit : « aucune, car directive du MSSS ».

Finalement, le CJMontérégie a mentionné l'état de la problématique soulevée au 31 mars de l'exercice à l'aide d'un X dans la case appropriée :

- R : pour réglé;
- PR : pour partiellement réglé;
- NR : pour non réglé.

ÉTAT DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Signification des codes :

Colonne 3 :

R : pour réserve

O : pour observation

C : pour commentaire

Colonnes 5, 6 et 7 (État de la problématique) :

R : Pour réglé

PR : pour partiellement réglé

NR : pour non réglé

Description des réserves	Année	Nature (R, O ou C)	Mesures prises pour régler ou améliorer la problématique identifiée	État de la problématique au 31 mars 2015		
				R 5	PR 6	NR 7

Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers

Comptabilisation des contrats de location d'immeubles conclus avec la Société immobilière du Québec (SIQ) comme des contrats location-exploitation et non comme des contrats de location-acquisition	2010-2011	R	Maintien de la directive du MSSS concernant la comptabilisation des contrats de location-acquisition avec la SIQ présentement traités comme des contrats de location-exploitation, ce qui contrevient à la note d'orientation concernant la comptabilité NOSP-2 «immobilisations corporelles louées» du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.			x
--	-----------	---	--	--	--	---

Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées

Aucune réserve pour 2014-2015

Rapport de l'auditeur indépendant portant sur le respect des conditions de rémunération en vigueur lors de l'octroi de contrats soumis à la directive ministérielle 2012-026 ou à l'article 2 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres

Non applicable pour 2013-2014

Questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant (vérificateur externe)

Commentaire ajouté à la question 7: « Les pilotes ont la responsabilité d'attribuer les droits d'accès aux systèmes alors qu'ils devraient seulement avoir la responsabilité de les autoriser afin de séparer ces tâches incompatibles ce qui ne permet pas d'atteindre la mesure 4.2.1 du Cadre global de gestion. »	1999-2000	C	Voir rapport observation dans le rapport à la gouvernance			x
--	-----------	---	---	--	--	---

Rapport à la gouvernance

La politique administrative relative à la mise à jour des auxiliaires des immobilisations n'est pas appliquée. De plus, il devrait y avoir un suivi des immobilisations cédées, dans le but de supprimer des livres du Centre jeunesse de la Montérégie.	1999-2000	○	Le module immobilisations de la firme Logibec a été acquis en fin d'exercice. Le Service de la paie et de la comptabilité générale verra à son implantation dans l'année 2014-2015			X
Les pilotes ont la responsabilité d'attribuer les droits d'accès aux systèmes alors qu'ils devraient seulement avoir la responsabilité de les autoriser afin de séparer ces tâches incompatibles ce qui ne permet pas d'atteindre la mesure 4.2.1 du Cadre global de gestion.	2010-2011	○	Définition des profils complexes dans Espresso. Attribution des accès par les chefs de service et les professionnels. Risque faible. Une révision complète du processus de gestion des accès est prévue à la mesure 7.11 au Plan directeur de sécurité des actifs informationnels (PDSAI) adopté par le conseil d'administration en février 2013			X
Certains systèmes ne requièrent pas la sélection d'un mot de passe complexe, ce qui ne permet pas de rencontrer les exigences stipulées à la mesure 4.2.2 du Cadre global de gestion.	2007-2008	○	Mesure 7.10 prévue au PDSAI adopté par le conseil d'administration en février 2013			X
Il n'y a pas de révision périodique documentée des profils d'utilisateurs et des affectations aux groupes par la direction au niveau des applications financières, tel qu'exigé à la mesure 4.2.1 du Cadre global de gestion	2008-2009	○	Une révision des accès aux applications des systèmes financiers et de la paie a été effectuée par le chef de la comptabilité et de la paie au cours de l'exercice. Une révision complète du processus de gestion des accès est prévue au Plan directeur de la sécurité des actifs informationnels, mesure 7,11. Cette activité sera réalisée après l'implantation d'un processus d'authentifiant unique.		X	

Rapport à la gouvernance (suite)

Il n'y a pas d'approche structurée à l'égard de la surveillance des journaux, ce qui ne permet pas de rencontrer les exigences stipulées à la mesure 4.3.6 du Cadre global de gestion.	2007-2008	○	Un logiciel permettant une telle journalisation a été mis en place au cours de l'exercice. Les procédures et vérifications seront complétées dans l'année 2015-2016.			X
Il n'y a pas de piste de vérification permettant de confirmer que les copies de sécurité et les mécanismes de récupération des informations sont vérifiés régulièrement, tel qu'exigé à la mesure 4.3.3 du Cadre global de gestion	2007-2008	○	Récupération fonctionnelle mais non documentée.			X
Il n'y a pas de registre permettant de contrôler l'entrée et la sortie des personnes qui accèdent à la salle des serveurs, tel qu'exigé à la mesure 4.1.2 du Cadre global de gestion. De plus, il n'existe pas de procédure de mise aux rebuts du matériel informatique, tel qu'exigé à la mesure 2.1.3 du Cadre global de gestion	2009-2010	○	La mesure 7.8 prévue au PDSA1 adopté par le conseil d'administration en février 2013 prévoit la mise en place d'un lecteur de carte magnétique qui permettra la journalisation et le suivi. La politique de disposition de biens meubles du C/J Montérégie traitant notamment des équipements informatiques et de la mise aux rebuts a été adoptée par le conseil d'administration en septembre 2010.	X		

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

Note 1. - Constitution et mission

L'établissement est constitué en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2). Il a pour mandat d'offrir aux enfants et aux adolescents en difficulté, de même qu'à leurs parents, des services d'aide spécialisés qui visent leur sécurité, leur protection, leur responsabilité et leur autonomie.

Le siège social du Centre jeunesse de la Montérégie est situé au 575 rue Adoncour, Longueuil. Les points de service sont répartis dans l'ensemble de la région de la Montérégie.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'établissement n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (2015, chapitre 1) qui entre en vigueur le 1^{er} avril 2015, entraînera une modification de l'organisation et de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux par la création, pour chaque région socio-sanitaire visée, d'un ou de centres intégrés de santé et de services sociaux ou d'un ou de centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, issu(s) de la fusion de l'Agence de la santé et des services sociaux et d'établissements publics de la région.

Ainsi, l'établissement est fusionné avec le CISSS de la Montérégie-Est qui jouit de tous ses droits, acquiert tous ses biens, assume toutes ses obligations et poursuit toutes ses procédures sans reprise d'instance.

Note 2. - Description des principales conventions comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation du présent rapport financier annuel, l'établissement utilise prioritairement le Manuel de gestion financière établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux, tel que prescrit par l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2). Conséquemment :

Les immeubles loués auprès de la Société québécoise d'infrastructure (SQI) sont comptabilisés comme une location-exploitation au lieu d'une location-acquisition, ce qui n'est pas conforme à la note d'orientation n° 2 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Utilisation d'estimations

La préparation du rapport financier annuel exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée dans le rapport financier annuel. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Revenus

Les subventions gouvernementales du Québec et du Canada, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et que l'établissement bénéficiaire a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant au budget de dépenses et d'investissement voté annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement, tel que stipulé dans la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (chapitre S-37.01).

Les sommes en provenance d'une entité hors périmètre comptable gouvernementale sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites en vertu d'une entente (nature de la dépense, utilisation prévue ou période pendant laquelle les coûts devront être engagés). Les sommes reçues avant qu'elles ne soient utilisées doivent être présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que lesdites sommes soient utilisées aux fins prescrites dans l'entente.

Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice en cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins prescrites. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers sont diminués des déductions, des exonérations et des exemptions accordées à certains de ceux-ci.

Revenus d'intérêts

Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les placements font partie intégrante de chacun des fonds et, dans le cas spécifique du fonds d'exploitation, sont répartis entre les activités principales et les activités accessoires.

Dans le cas d'un prêt interfonds, les intérêts gagnés sur l'encaisse et les placements, réalisés à partir d'un solde prêté, appartiennent au fonds prêteur.

Autres revenus

Les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution sans condition rattachée, à l'exception des sommes octroyées par le gouvernement du Québec et ses ministères ou par des organismes dont les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par le fonds consolidé du revenu, sont comptabilisées aux revenus des activités principales dès leur réception et sont présentées à l'état des résultats du fonds d'exploitation.

Charges inhérentes aux ventes de services

Les montants de ces charges sont déterminés de façon à évaluer les montants des revenus correspondants.

Débiteurs

Les débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La dépense pour créances douteuses de l'exercice est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

Prêts interfonds

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015 (SUITE)

Les prêts interfonds entre le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ne comportent aucune charge d'intérêts. Aucuns frais de gestion ne peuvent être chargés par le fonds d'exploitation au fonds d'immobilisations.

Frais d'émission, escompte et prime liés aux emprunts

Les frais d'émission liés aux emprunts sont comptabilisés à titre de frais reportés et sont amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. L'escompte et la prime sur emprunts sont comptabilisés à titre de frais ou de revenus reportés respectivement et sont amortis selon le taux effectif de chaque emprunt.

Dettes à long terme

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé lors de l'émission et ils sont ajustés annuellement de l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dettes subventionnées par le gouvernement du Québec

Les montants reçus pour pourvoir au remboursement des dettes subventionnées à leur échéance sont comptabilisés aux résultats du fonds auquel ils se rapportent. Il en est de même pour les remboursements qui sont effectués directement aux créanciers par le ministère des Finances du Québec.

De plus, un ajustement annuel de la subvention à recevoir ou perçue d'avance concernant le financement des immobilisations à la charge du gouvernement est comptabilisé aux revenus de l'exercice du fonds d'immobilisations. Cet ajustement est déterminé par l'établissement à son rapport financier annuel.

Passif au titre des avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs comprennent principalement les obligations découlant de l'assurance salaire ainsi que des congés de maladie et de vacances cumulés.

i. Provision pour assurance salaire

Les obligations découlant de l'assurance salaire sont évaluées annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par le biais de l'une des deux méthodes suivantes. La méthode par profil est généralement utilisée, laquelle est basée sur les dossiers observés en assurance salaire en tenant compte des facteurs tels que le sexe, le groupe d'âge, le regroupement d'emploi, le groupe de diagnostics, l'écart entre l'année financière du paiement et celle d'ouverture du dossier. Lorsque l'information nécessaire pour cette méthode n'est pas disponible, la méthode dite globale basée sur la moyenne des dépenses des trois dernières années est alors employée. Ces obligations ne sont pas actualisées. La variation annuelle est constatée dans les charges non réparties.

ii. Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2015 et des taux horaires prévus en 2015-2016. Elles ne sont pas actualisées. La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

iii. Provision pour congés de maladie

Le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congés de maladie. Les journées non utilisées sont payables une fois par année, soit en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars.

Les obligations découlant des congés de maladie-années courantes sont évaluées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation telle que décrite précédemment et de l'utilisation des journées de maladie par les employés, selon les taux horaires prévus en 2015-2016. Elles ne sont pas actualisées.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

Les principales hypothèses utilisées sont :

	Exercice Courant	Exercice précédent
Pour les provisions relatives aux congés de maladie-années courantes et de vacances :		
Taux moyen de la croissance de la rémunération	0%	2%
Inflation	1%	
Accumulation des congés de vacances et maladie pour les salariés	9,43%	9,43%
Accumulation des congés de vacances pour les cadres et hors-cadres	8,65%	8,65%

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'établissement participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que l'établissement ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'exercice de l'établissement envers ces régimes gouvernementaux sont prises en charge par le MSSS et ne sont pas présentées au rapport financier annuel.

Immobilisations

Les immobilisations et les actifs non financiers, de par leur nature, sont employés normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec contrepartie aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée aux revenus dans l'année d'acquisition. Les contributions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées aux revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis :

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015 (SUITE)

Catégorie	Durée
Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail (max. 10 ans)
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	10 ans
Location-acquisition	Durée du bail ou de l'entente

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne sont pas amorties avant leur mise en service.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services à recevoir au cours des prochains exercices financiers.

Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement le service.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

Instruments financiers

En vertu de l'article 295 de la loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le MSSS détermine le format du rapport financier annuel applicable aux établissements. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le MSSS a convenu de ne pas inclure l'état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'une entité du réseau de la santé et des services sociaux détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur, étant donné les limitations imposées par la LSSSS en ce sens. De plus, les données financières des établissements sont consolidées dans les états financiers du gouvernement du Québec, lequel n'appliquera la nouvelle norme sur les instruments financiers qu'à partir de l'exercice financier ouvert le 1er avril 2016.

Par conséquent, l'encaisse, les débiteurs-Agences et MSSS et les autres débiteurs sont classés dans la catégorie d'actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les emprunts temporaires, les créditeurs-Agences et MSSS, les autres créditeurs et les autres charges à payer excluant les charges sociales et les taxes à payer, les avances de fonds en provenance de l'agence-enveloppes décentralisées, les intérêts courus à payer et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents

Comptabilité par fonds

Aux fins de présentation du rapport financier annuel, les établissements utilisent un fonds d'exploitation et un fonds d'immobilisations. Les opérations et les soldes sont présentés dans leurs états financiers respectifs. La comptabilité des établissements est tenue de façon à identifier les comptes rattachés à chaque fonds, en respectant les principes et particularités suivants :

Le fonds d'exploitation : fonds regroupant les opérations courantes de fonctionnement (activités principales et accessoires);

Le fonds d'immobilisations : fonds regroupant les opérations relatives aux immobilisations, aux passifs environnementaux, aux dettes à long terme, aux subventions et à tout autre mode de financement se rattachant aux immobilisations.

Classification des activités

La classification des activités d'un établissement tient compte des services qu'il peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

Activités principales : les activités principales comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services qu'un établissement est appelé à fournir et qui sont essentielles à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par l'agence;

Activités accessoires : les activités accessoires comprennent les services qu'un établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par les établissements dans le cadre de leurs activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités. Chacun de ces centres est une entité regroupant des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus par l'établissement. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centres.

Subdivisions des activités accessoires

Les activités accessoires se subdivisent en activités complémentaires et en activités de type commercial :

Les activités accessoires complémentaires sont celles qui n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux. Les fonds nécessaires à l'autofinancement de ces opérations proviennent de l'agence, d'autres ministères, de régies gouvernementales, d'organismes publics, etc.;

Les activités accessoires de type commercial regroupent toutes les activités de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités.

Un centre d'activités ou un sous-centre d'activités peut être appelé à mesurer ses données selon une ou deux unités de mesure, l'unité A et l'unité B. La définition des unités de mesure et le mode de compilation sont précisés dans chaque centre et sous-centre d'activités. Leur compilation permet à l'établissement d'établir un coût unitaire de production de produits ou de services relié aux coûts directs bruts ajustés lorsque l'on se réfère à l'unité A, alors que l'unité B permet de déterminer un coût unitaire de consommation, relié aux coûts directs nets ajustés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015 (SUITE)

Avoir propre

L'avoir propre correspond aux surplus (déficits) cumulés du fonds d'exploitation et est constitué des montants grevés et non grevés d'affectations. Il comprend les résultats des activités principales et accessoires.

L'avoir propre d'un établissement public ne peut être utilisé qu'aux fins de la réalisation de la mission d'un centre qu'il exploite selon l'article 269.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2). Toutefois, son utilisation peut être subordonnée à une approbation de l'agence.

L'utilisation de l'avoir propre à l'égard des montants non affectés ou de ceux grevés d'affectations ne doit pas, distinctement, avoir pour effet de rendre le solde de ces derniers déficitaires.

Note 3 - Présentation des données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations relativement aux fonds d'exploitation et aux fonds d'immobilisations.

Elles représentent les données budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration le 17 juillet 2014.

Les éléments suivants ont eu pour effet de modifier le budget adopté initialement de façon importante au cours de l'exercice :

Variation des subventions Agence et MSSS – Fonds d'exploitation 1 256 207 \$

Financement pour coûts additionnels suite à l'application des nouvelles ententes collectives:

Postulants famille d'accueil de proximité (PFAP) et familles d'accueil de proximité (FAP) 1 228 068 \$

Ajustement du financement 28 139 \$

1 256 207 \$

=====

Variation des revenus provenant des usagers

Baisse du nombre de placements Amériindiens (737 184) \$

Réduction des revenus des contributions parentales (443 444) \$

(293 740) \$

(737 184) \$

=====

Variation des rétributions versées au RNI

Reclassification du budget des PFAP dans la rubrique des autres charges 2 978 123 \$

Réduction du taux d'occupation - ressources de type familial, intermédiaires et autres 4 316 000 \$

(1 337 877) \$

2 978 123 \$

=====

Variation des loyers

Reclassification du budget d'entretien des espaces en location dans les autres charges 792 859 \$

Variation loyers SIQ 444 389 \$

Variation loyers SIQ 197 914 \$

150 556 \$

792 859 \$

=====

Variation des autres charges

Reclassification du budget des PFAP dans les autres charges (3 624 894) \$

Reclassification du budget d'entretien des espaces en location dans les autres charges (4 316 000) \$

Variations diverses 444 389 \$

246 717 \$

(3 624 894) \$

=====

Note 4 - Emprunt bancaire

Le montant des emprunts bancaires au 31 mars 2015 est le suivant :

Fonds d'immobilisations : 5 123 112 \$

Les emprunts du fonds d'immobilisations correspondent aux dépenses financées temporairement par l'Agence de la santé et des services sociaux auprès du Fonds de financement en lieu et place de l'établissement afin d'assurer le financement temporaire des dépenses relatives aux projets issus des enveloppes décentralisées d'immobilisations, d'équipement et d'informatique. Ils sont garantis par le Gouvernement du Québec et seront défrayés par le biais d'une subvention à être accordée par le MSSS. Ces emprunts ont été contractés auprès de Financement Québec au taux d'intérêt reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Note 5 - Dettes à long terme

	EXERCICE COURANT	EXERCICE PRÉCÉDENT
Billet à terme contracté auprès du Fonds de financement en 2014, d'une valeur nominale de 1 678 909,92 \$, au taux effectif de 2,0817 %, garanti par le gouvernement, remboursable par versement annuel de 67 156,40 \$, échéant en 2018	1 611 754 \$	1 678 910 \$
Billet à terme contracté auprès du Fonds de financement en 2014, d'une valeur nominale de 869 910,03 \$, au taux effectif de 2,944 %, garanti par le gouvernement, remboursable par versement annuel de 86 991 \$, échéant en 2024	869 910 \$	- \$
Billet à terme contracté auprès du Fonds de financement en 2014, d'une valeur nominale de 2 906 129,33 \$, au taux effectif de 2,944 %, garanti par le gouvernement, remboursable par versement annuel de 86 991 \$, échéant en 2024	2 906 129 \$	- \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015 (SUITE)

Billet à terme contracté auprès du Fonds de financement en 2014, d'une valeur nominale de 422 462,89 \$, au taux effectif de 2,523 %, garanti par le gouvernement, remboursable par versement annuel de 86 991 \$, échéant en 2022	422 463 \$	- \$
Billet à terme contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 1 678 562 \$, au taux moyen pondéré de 4,143 %, garanti par le gouvernement, échu en décembre 2014	- \$	1 275 507 \$
Billet à terme contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 4 697 349 \$, au taux moyen pondéré de 3,007 %, garanti par le gouvernement, échu en décembre 2014	- \$	3 426 783 \$
Billet à terme contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 3 677 863 \$, au taux moyen pondéré de 1,897 %, garanti par le gouvernement, remboursable par versement annuel de 161 250,50 \$, échéant en 2017	3 194 112 \$	3 355 363 \$
Billet à terme contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 473 703 \$, au taux moyen pondéré de 2,463 %, garanti par le gouvernement, remboursable par versement annuel de 31 811,53 \$, échéant en 2019	410 080 \$	441 891 \$
Billet à terme contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 586 283,37 \$, au taux moyen pondéré de 2,463 %, garanti par le gouvernement, remboursable par versement annuel de 83 754,77 \$, échéant en 2019	418 774 \$	502 529 \$
Billet à terme contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 2 452 243,95 \$, au taux moyen pondéré de 2,1215 %, garanti par le gouvernement, remboursable par versement annuel de 98 089,76 \$, échéant en 2019	2 256 064 \$	2 354 154 \$
Total	12 089 286 \$	13 035 137 \$

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2015, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

Exercice	Montant
2015-2016	705 651 \$
2016-2017	705 651 \$
2017-2018	3 416 012 \$
2018-2019	3 751 234 \$
2019-2020	630 176 \$
2020-2021 et subséquents	2 880 562 \$
Total	12 089 286 \$

=====

Note 6 - Opérations entre apparentés (nature, montant, méthode)

FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE

L'organisme exerce une influence notable sur la Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie étant donné qu'il peut nommer certains membres de son conseil d'administration. La Fondation organise des activités dont l'excédent des produits sur les charges est versé pour différents projets novateurs élaborés par des intervenants du Centre jeunesse de la Montérégie, tels des subventions pour des colonies de vacances, soins d'orthodontie et d'autres projets.

L'investissement le plus important fait par la Fondation a été l'acquisition d'immeubles où se situent des foyers de groupe. Le solde des investissements est réparti dans divers véhicules de placements sécuritaires. Loyers versés à la Fondation :

153 St-Philippe, Salaberry-de-Valleyfield	41 492 \$
(Bail du 1 juin 2008 au 31 mai 2013 et avenant du 1 juin 2013 au 31 mai 2018)	
7000 Louis-Hébert, St-Hubert	25 786 \$
(Bail du 9 septembre 2009 au 8 août 2020)	
459 Principale, St-Basile-le-Grand	18 099 \$
(Bail du 1er septembre 2010 au 31 août 2015)	
Total	85 377 \$

La Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie révisera annuellement le bail du 459, rue Principale à St-Basile-le-Grand suite à l'utilisation des sommes disponibles au fonds à la cause des enfants présentant des troubles de l'attachement. Le prix minimal du loyer est cependant établi à 18 000 \$.

De plus, le Centre jeunesse de la Montérégie met à la disposition de la Fondation, un local d'environ dix (10) mètres carrés et dont le loyer est évalué à 2 500 \$ annuellement. La Fondation est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

LES ENTREPRISES JEUNESSE

Les Entreprises jeunesse est un organisme sans but lucratif légalement constitué (LRQ chap. C-38, art. 218) qui dispense des programmes et des services d'employabilité visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire de la Montérégie.

L'objet du protocole entre les Entreprises jeunesse et le Centre jeunesse de la Montérégie (CJMontérégie) porte sur la collaboration à formaliser pour la clientèle du CJMontérégie inscrite aux différents programmes de pré-employabilité et d'insertion sociale offerts par les Entreprises jeunesse.

Il s'appuie sur un engagement mutuel des deux organisations à favoriser l'accessibilité et la coordination de leurs services au profit d'une meilleure continuité et qualité de services aux jeunes.

Dans le respect de leurs missions respectives, il vise à clarifier les relations entre les deux organisations et à instrumenter la contribution des intervenants du CJMontérégie et des Entreprises jeunesse qui doivent collaborer à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

l'établissement a versé pour l'exercice 2014-2015 un montant de 25 000 \$ pour subventionner la participation des jeunes aux Programmes de pré-employabilité et d'employabilité. Depuis la signature du nouveau contrat soit le 1^{er} septembre 2010, l'établissement rembourse l'équivalent d'une heure, au taux du salaire minimum en vigueur pour l'allocation quotidienne versée aux jeunes admissibles au Programme de pré-employabilité.

AUTRES APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans le rapport financier annuel, l'établissement est apparenté à tous les ministères et organismes budgétaires, les organismes non budgétaires et fonds spéciaux, entreprises publiques, toutes les entités du réseau de l'éducation contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint ou commun. Les parties apparentées sont énumérées au début de la section 600. L'établissement n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Elles sont présentées aux pages 612-00 à 647-00 du AS-471.

Note 7 - Maintien de l'équilibre budgétaire

En vertu des articles 3 et 4 de la loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (chapitre E-12.0001), un établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit pas encourir de déficit en fin d'année financière. Cette exigence légale s'applique tant au fonds d'exploitation qu'au fonds d'immobilisations.

Selon les résultats fournis à la page 200 du rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice clos le 31 mars 2015, l'établissement a respecté cette obligation légale.

Note 8 - Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

L'établissement ne détient pas au 31 mars 2015 et n'as pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et, par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

Amortissement des frais reportés liés aux dettes

Selon la pratique actuelle, les frais reportés liés aux dettes sont amortis selon la méthode du taux linéaire, alors que la méthode du taux effectif aurait dû être utilisée selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif est sans impact important sur les résultats d'opération et la situation financière.

Risque de crédit

L'établissement est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'établissement a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs – Agences et MSSS ainsi que la subvention à recevoir – réforme comptable, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'établissement. L'exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable de ces postes présentés à titre d'actifs financiers à l'état de la situation financière.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le risque de crédit associé aux débiteurs – Agences et MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir – réforme comptable est faible, puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec et l'Agence qui jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'établissement est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les emprunts temporaires, les créditeurs – Agences et MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer et les dettes à long terme.

Les emprunts temporaires sont des marges de crédit. Le risque de liquidité associé aux dettes à long terme est minime considérant que ces dernières sont assumées par le MSSS et l'Agence. Les autres créditeurs et autres charges à payer ont des échéances principalement dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

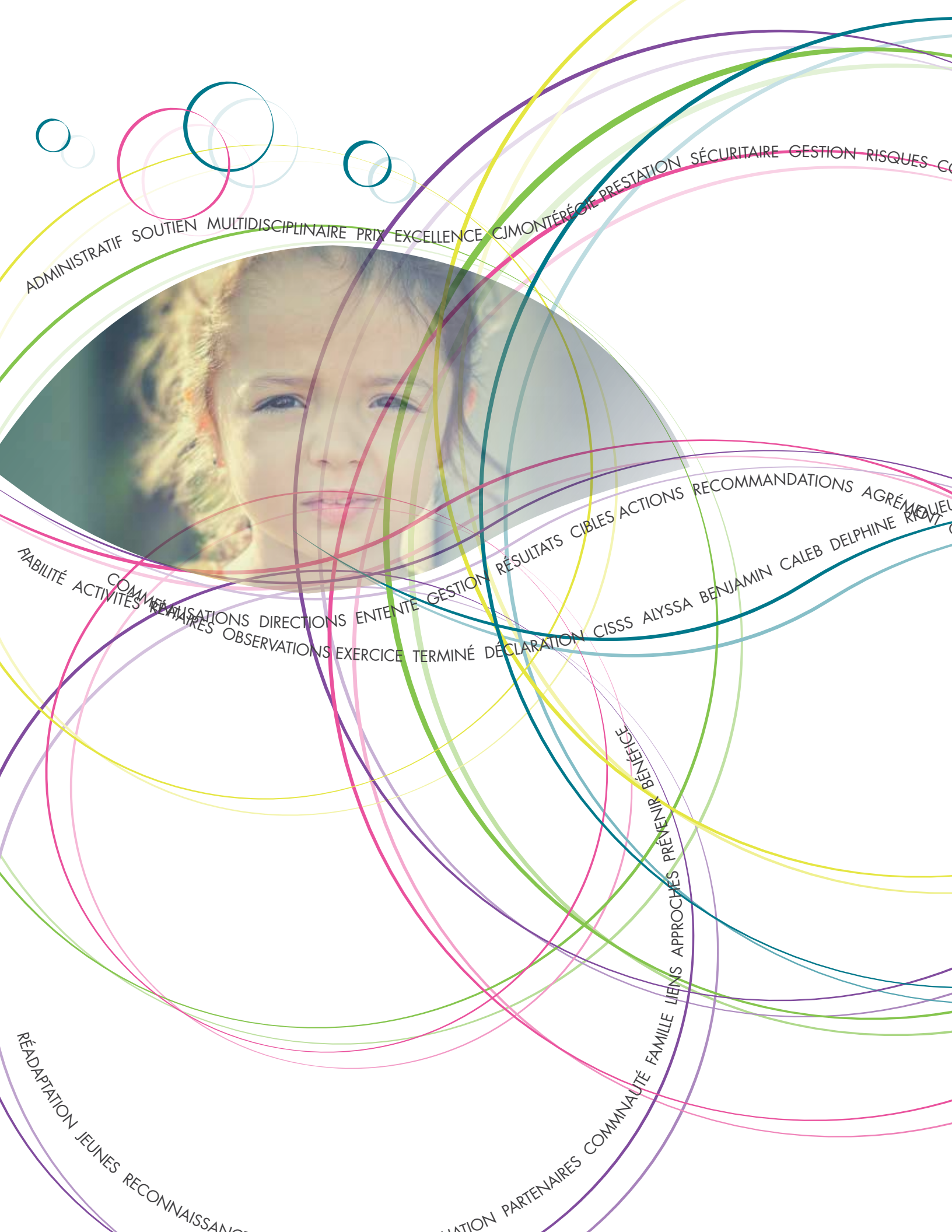
Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'établissement est exposé au risque de taux d'intérêt par ses emprunts temporaires, ses dettes à long terme et ses avances de fonds en provenance de l'Agence – enveloppes décentralisées. Selon l'état de la situation financière, le solde de ces postes représente 18 636 684 \$.

Du montant des emprunts temporaires totalisant 5 123 112 \$, un montant de 4 381 234 \$ porte intérêt au taux des acceptations bancaires + 0,05 %, alors que d'autres représentant 741 878 \$ portent intérêt un taux variable. Puisque les intérêts sur ces emprunts sont pris en charge par le MSSS, ils ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Du montant des avances de fonds en provenance de l'Agence – Enveloppes décentralisées et de la dette à long terme totalisant 13 513 572 \$, un montant de 1 424 286 \$ représente des emprunts pour lesquels les intérêts sont à taux variables. Les intérêts à taux variables sur ces emprunts sont pris en charge par le MSSS. Par conséquent, ces emprunts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. Le solde, au montant de 12 089 286 \$, représente des emprunts portant intérêt à des taux fixes. De ce montant, un montant de 12 089 286 \$ représente des emprunts pour lesquels les intérêts sont assumés par le MSSS. Par conséquent, ces emprunts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.



ADMINISTRATIF SOUTIEN MULTIDISCIPLINAIRE PRIX EXCELLENCE CJ MONTERÉGLIE PRESTATION SÉCURITAIRE GESTION RISQUES CO

COMMANDEMENTS DIRECTIONS ENTENTE Gestion RÉSULTATS CIBLES ACTIONS RECOMMANDATIONS AGRÉMENT
FAMILIARITÉ ACTIVITÉS OBSERVATIONS EXERCICE TERMINÉ DÉCLARATION CISSS ALYSSA BENJAMIN CALEB DELPHINE RAY

RÉADAPTATION JEUNES RECONNAISSANCE
PARTENAIRES COMMUNAUTÉ FAMILLE LIENS APPROCHES PRÉVENIR BÉNÉFICE



COMITÉ USAGERS VIGILANCE EFFECTIFS ÉTATS FINANCIERS ANALYSE RÉSULTATS OPÉRATIONS RAPPORT AUDITEUR INDÉPENDANT FINANCIERS RÉSUMÉS

PROTECTION VIE SENSIBILISATION CONCEPT LIAM MATHILDE NICOLAS EMMA FLORENCE GABRIEL ISABELLE JULIETTE KIM PRÉSEN

COMMISSAIRE PLAINTES QUALITÉ SERVICES CONSEILS COMITÉS ÉTABLISSEMENT MEMBRES CONSEIL ADMINISTRATION CONSULTATIF PERSON

CENTRÉS
SUR
L'ESSENTIEL.

RAPPORT ANNUEL 2014-2015